JOURNAL
DE CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

CHIMIE MÉDICALE.

URINE COLORÉE EN BLEU CHEZ UN HYDROPIQUE.

Un homme de cinquante-six ans, adonné aux abus des spiritueux, avait été atteint, par suite d'un anévrysme passif du cœur droit, d'une hydropisie qui avait envahi la poitrine, puis la cavité abdominale. L'épanchement avait cédé à l'emploi du vin diurétique majeur de Debuyne, lorsque le malade, revenant à ses habitudes, détermina, quelques mois après, une nouvelle accumulation de liquide.

Un matin, sans aucune cause appréciable, de l'urine, recueillie pendant la nuit dans un petit verre bien nettoyé, présenta une coloration bleue bien marquée. Voici le résultat de l'examen chimique :

Le liquide pesait environ une once; il avait une couleur d'un bleu verdâtre sale, et une odeur ammoniacale. Le papier de curcuma était teint en brun par ce liquide.

Par le repos, il se forma un dépôt léger d'un blanc verdâtre, qui, sur les côtés du verre, formait un anneau bleu ; de même il s'éleva à la surface du liquide quelques bulles bleues qui, en décantant la liqueur, restèrent adhérentes au vase.

Après avoir été filtrée, la liqueur avait une couleur d'un jaune verdâtre, parfaitement analogue à la bile étendue ; l'acide nitrique y produisit une vive effervescence. Avec un excès d'acide, la liqueur ne changeait pas de coloration, ce qui indiquait que la couleur bleue n'était pas due à la bile brune.

Le dépôt desséché fournit un demi-grain d'une matière qui était attachée au filtre par du mucus ; son aspect était terreux. A la loupe, on voyait quelques petits cristaux brillants. L'analyse chimique constata la présence du phosphate de chaux et du phosphate de magnésie.

Cette coloration bleue avait pénétré dans le filtre et reparut lorsqu'on eut enlevé le dépôt brunâtre. La tache bleue, de la grandeur d'une pièce de deux francs, résista à l'action de l'eau distillée, disparut par une goutte d'acide nitrique laissant une tache jaune et fut remise à nu par de l'acide sulfurique concentré. Quelques moments après, une goutte d'une solution de carbonate de potasse, mise en contact avec la tache, la détacha sur le bord sous forme d'un anneau d'un bleu clair, que l'eau distillée entraîna, et même une partie de la tache, traitée par l'acide sulfurique, put être transportée sur un autre papier.

N'est-il pas possible d'admettre que, dans certaines conditions données et sous l'influence de l'usage de certains végétaux, il se produise de l'*indigo* dans l'organisme humain ?

Le malade succomba cinq semaines après : l'autopsie ne put en être faite. (*Medic. corr. Blatt, etc.*, et *Gazette méd.*)

MODIFICATION QU'ÉPROUVE LE SANG DES ANIMAUX SOUS L'INFLUENCE DE SOUFFRANCES CAPABLES D'USER LA VIE. DÉDUCTIONS TENDANT A EXPLIQUER LES PHÉNOMÈNES DE LA RESPIRATION ET DE LA NUTRITION.

M. Clément, préparateur de chimie à l'École d'Alfort, a communiqué à l'Académie des sciences une note sur l'analyse du

sang des animaux après qu'ils ont été soumis à des souffrances vives et capables d'user rapidement l'organisme.

L'auteur s'est proposé dans ces travaux un double but, celui de constater d'abord la modification que devait inévitablement éprouver le sang dans le cas indiqué et en quoi consistait cette modification ; en second lieu d'arriver par ce moyen à expliquer les phénomènes de la respiration et de la nutrition.

Voici les conclusions qu'il a tirées des résultats de ses expériences :

Sous l'influence de la douleur et de souffrances capables d'user en peu de temps la vie, la composition du sang se trouve profondément modifiée, en même temps et parce que sans doute les fonctions organiques s'élèvent rapidement à leur plus haut degré d'activité ; il résulte, en effet, des expériences auxquelles s'est livré M. Clément :

1° Que l'eau et la matière colorante du sang augmentent ou semblent augmenter de quantité ;

2° Que l'albumine diminue d'un sept-millième, la fibrine d'un trois-millième environ ;

3° Que, lorsque la fibrine et l'albumine réunies diminuent d'un sept-millième en moyenne d'une part, la matière colorante du sang, de son côté, augmente d'un millième environ, d'une autre part ;

4° Que ces faits, étudiés au point de vue de l'influence de la douleur sur l'organisme, démontrent que les souffrances exagérées par la surexcitation des fonctions organiques qu'elles produisent doivent user promptement et profondément l'économie, et que cette dernière, pour se soutenir, a besoin de réagir fortement sur les éléments du sang ;

5° Que le sang, dans ce cas, perd partie de sa fibrine, partie de son albumine, sans perdre de globules ;

6° Au point de vue de l'étude de la nutrition et de la respi-

ration, il semblerait résulter des faits, surtout si l'on compare la composition chimique du sang à celle des tissus mous et des muscles en particulier, que la fibrine sert presque exclusivement à la nutrition, et l'albumine, qui paraît échapper à cet acte physiologique, est destinée à alimenter la respiration ;

7° Que la raison de cette supposition semble se trouver dans ce double fait, que l'albumine, qui est en grande quantité dans le sang, est peu abondante, au contraire, dans les muscles et les autres tissus ; que la fibrine, qui domine dans les muscles, figure pour une très petite proportion dans la composition du sang ;

8° Que dans cette supposition encore l'albumine du sang serait en partie libre, en partie combinée ; que la partie combinée le serait à la fibrine pour la tenir en dissolution, favoriser sa circulation dans les vaisseaux et en dernière analyse son assimilation ;

9° Que, dans chaque temps de la respiration et de la circulation, une partie seulement de l'albumine libre brûlerait dans le poumon, et que celle qui est combinée ne brûlerait aussi par partie également que dans la trame des tissus au moment où la fibrine a besoin d'être libre elle-même pour être assimilée ;

10° Que cette dissolution de la fibrine est nécessaire, afin de s'opposer à la coagulation de cet élément, dont la tendance à se solidifier est, comme on sait, très énergique ;

11° Que cette coagulation est empêchée, en outre, par l'interposition, la suspension dans le sang, le mouvement des globules colorés ;

12° Que ceux-ci ont pour but multiple de diviser l'albumine et la fibrine, de s'opposer à la coagulation de cette dernière, et, en outre, de se charger de l'oxygène de l'air qui doit brûler dans la trame des tissus l'albumine combinée à la fibrine, combustion sans laquelle l'élément fibrineux ne pourrait probablement pas être assimilé.

NOTE SUR LES TACHES DE MATIÈRE CÉRÉBRALE DÉPOSÉES SUR LES TISSUS.

Dans un récent travail, M. le professeur Orfila a établi, par des expériences comparatives, les caractères microscopiques et chimiques que présentent les taches de matière cérébrale déposées sur les tissus ; à ces caractères, qui devront être d'une grande valeur dans les expertises médico-légales, nous ajouterons ceux que nous avons constatés et qui viennent corroborer en quelque sorte les premiers. On sait que Vauquelin a démontré que la substance cérébrale et nerveuse fournissait, par la calcination, de l'acide phosphorique provenant de la combustion de la petite quantité de phosphore que renferment les matières grasses phosphorées de ces tissus ; ce fait nous a paru pouvoir être de quelque valeur dans l'examen de la question des taches ; aussi, après plusieurs expériences directes entreprises sur ces taches, nous croyons que ce caractère, combiné aux précédents, permettra de tirer une conclusion plus rigoureuse encore.

Des petites portions de matière cérébrale desséchée, extraites de quelques taches déposées sur un tissu de toile blanche, peuvent, indépendamment des réactions qu'offre l'acide sulfurique concentré, donner, en les calcinant à l'air dans une petite capsule de platine ou sur une lame du même métal, un charbon *acide* qui rougit distinctement le *papier bleu de tournesol* et dont l'eau de lavage précipite l'eau de chaux en flocons blancs gélatineux. Cette expérience donne un résultat constant en opérant même sur une petite quantité de matière cérébrale desséchée du volume d'un grain de millet, ou d'un poids de 0^{gr},010 à 0^{gr},015.

Il suffit de carboniser lentement à l'air la matière, en chauffant peu à peu à la flamme d'une lampe à esprit de vin, d'éviter

autant que possible la combustion des gaz combustibles qui se dégagent, et d'exposer à une chaleur rouge obscur le charbon formé. Si, après avoir détaché le charbon adhérent à la lame de platine, on le broie avec un tube de verre et qu'on le traite par quelques gouttes d'eau distillée, qu'on fera chauffer et réduire à un plus petit volume, on constatera que ce liquide *rougit le papier de tournesol* et *trouble l'eau de chaux*, en donnant lieu à un précipité blanc gélatineux de *sous-phosphate calcique*, sel que l'on peut redissoudre dans l'acide chlorhydrique et précipiter de nouveau en sursaturant par l'ammoniaque liquide.

Ce mode d'opérer, pratiqué sur d'autres tissus organiques des mammifères, fournirait un charbon *neutre* ou *alcalin*. Cependant la substance cérébrale n'est pas le seul tissu de l'économie animale qui renferme du phosphore à un état particulier de combinaison, Vauquelin a démontré aussi que la laitance des carpes et les œufs de quelques autres poissons produisent par leur carbonisation à l'air une certaine quantité d'acide phosphorique.

J.-L. LASSAIGNE.

SUR LE CHARBON ET SON ACTION; SUR LES SOLUTIONS MÉTALLIQUES;

Par M. ESPRIT, pharmacien à Rouen.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro du *Journal de chimie médicale*, il est fait mention d'un travail de M. Schœnbein, relatif à l'action exercée par le charbon sur les dissolutions de sels métalliques.

Depuis longtemps déjà, MM. Chevallier, Girardin, Graham et Weppen avaient signalé quelques-uns des phénomènes intéressants qui se produisent dans cette occasion; mais ces divers chimistes avaient tous fait leurs expériences en se servant de

noir animal complètement purifié; M. Schœnbein, au contraire, a fait usage de noir de fumée et de coke, c'est-à-dire de deux variétés de charbon d'une composition assez complexe, et peu favorable par conséquent pour étudier le rôle propre au carbone et le distinguer de celui que l'on doit attribuer aux matières étrangères qui l'accompagnent. Le noir de fumée, en effet, d'après l'analyse de M. Braconnot, ne contient que 79 % de carbone, les 21 autres parties se trouvent composées de matières résineuses, de sulfate, de phosphate d'ammoniaque, de chlorures, etc., toutes substances qui peuvent et doivent même avoir une influence marquée sur les résultats de l'expérience. On peut, il est vrai, se débarrasser, en grande partie, de ces impuretés; mais il eût été bon de savoir si la précaution avait été prise, et la note ne le mentionne pas. Je dirai la même chose du coke, qui contient toujours, dans des proportions variables, suivant la manière dont il a été préparé, du soufre et des sulfures dont il devient nécessaire de tenir compte.

Quant à la réduction des dissolutions métalliques en présence du charbon, c'est un fait qui ne me paraît point toujours constant, et c'est avec regret que je ne crois point pouvoir adopter l'opinion d'un chimiste aussi habile que M. Schœnbein, quand il prétend que le bichlorure de mercure se trouve ramené à l'état de protochlorure.

Il est bien certain que lorsque l'on traite, même à froid, une dissolution de sublimé par de la poudre de charbon, on ne retrouve plus dans le liquide filtré aucune trace du sel mercurique, et il pourrait paraître assez naturel de supposer tout d'abord qu'une réduction s'est opérée avec formation d'un protochlorure insoluble resté sur le filtre; cependant il est facile de se convaincre qu'il n'en a pas été ainsi; pour cela, il suffit de répéter l'expérience suivante que j'ai indiquée dans une thèse sur les propriétés du charbon, thèse soutenue l'année dernière

devant l'École de pharmacie de Paris et dont vous avez eu la bienveillance de rendre compte dans le numéro de septembre de votre savant recueil.

Une dissolution faite avec 1 gramme de sublimé et 100 d'eau distillée, traitée par 20 grammes de charbon animal bien lavé, a fourni une liqueur dans laquelle la potasse, le sulfure ammonique et l'iodure potassique n'ont pu accuser la présence d'un sel mercuriel ; mais en lavant avec un mélange d'alcool et d'éther le charbon qui avait servi à la précédente expérience, j'ai rapidement redissous le sublimé et en assez grande quantité pour qu'il devînt possible, en trempant l'extrémité d'un tube dans le liquide alcoolique, de tracer des caractères d'un rouge très vif sur une soucoupe de porcelaine humectée d'une dissolution d'iodure de potassium.

C'est cette expérience, répétée plusieurs fois et toujours avec le même succès, qui me porte à croire que le charbon ne se comporte point, en présence des dissolutions métalliques, comme un simple agent de réduction, mais que son action se rapproche plutôt de celle qu'il exerce dans une autre circonstance ; je veux parler de la décoloration de l'indigo, dont il s'empare d'abord, pour le céder ensuite à une lessive alcaline, c'est-à-dire à un corps ayant une tendance à se combiner avec l'acide sulfurique de l'indigo plus forte que celle dont jouit le charbon. Faut-il donc attribuer à la seule porosité l'action exercée dans ces circonstances? je ne le crois pas davantage : car, pour que cette propriété pût suffire à nous expliquer d'une manière complètement satisfaisante le phénomène produit, il faudrait que le même charbon, dans le même état de porosité, se comportât d'une manière identique avec tous les corps dissous. Eh bien, c'est le contraire qui a lieu, et les expériences de M. Heberger constatent avec quelle différence d'énergie sont décolorées des dissolutions de principes colorants diffé-

rents. Tel charbon, qui décolore 49 parties d'une dissolution d'indigo, n'en décolorera plus que 31 de curcuma et 26 seulement d'une troisième substance.

Je crois donc qu'il y a autre chose qu'une simple réduction dans l'action exercée par le charbon, autre chose même qu'un simple enchâssement, si je puis m'exprimer ainsi, des molécules salines dans les pores du charbon, où elles me paraissent retenues par une force particulière, une affinité spéciale semblable à celle de l'acide sulfurique ou de l'alcool pour l'eau, ou de l'eau elle-même pour un sel dissous. L'affinité de l'eau, comme celle du charbon, ne s'exerce point sur tous les corps indistinctement et avec le même degré d'énergie; prenons un exemple : le sulfate de baryte est insoluble dans l'eau, le sulfate de chaux s'y dissout difficilement, le sulfate de magnésie, au contraire, y est très-soluble; ces trois sels cependant ont la même composition SO^5MO, dans tous les trois c'est le même acide se combinant à une base plus ou moins insoluble, et, chose remarquable, c'est l'oxyde qui se dissolvait le moins difficilement, qui forme précisément le sel le plus insoluble; en effet, une partie de baryte se dissout dans 10 parties d'eau chaude et dans 30 d'eau froide, tandis que la chaux exige 778 d'eau froide et 1,270 d'eau bouillante d'après Dalton; quant à la magnésie, on peut la considérer comme complètement insoluble, puisque 5,142 parties de liquide n'en dissolvent qu'une seule de cet oxyde.

Si je ne craignais point d'allonger encore cette lettre déjà trop longue, je me résumerais en disant :

Que pour étudier l'action exercée par le charbon sur les dissolutions de sels métalliques, il est nécessaire d'employer un charbon entièrement exempt de sulfures et de sels calcaires, dont la présence complique l'opération et ne permet plus d'apprécier aussi facilement le rôle qui est propre au charbon et

celui qui appartient aux substances étrangères dont il est accompagné;

Que l'absorption des sels métalliques en dissolution n'est point le plus souvent le résultat d'une réduction; mais plutôt le fait d'une action mécanique, qui n'est point exclusivement déterminée par la porosité, dont il faut tenir cependant grand compte, mais qu'elle est due plutôt à une force particulière, à une affinité spéciale inhérente au charbon, c'est l'expression qu peint le mieux ma pensée.

Si ces réflexions vous en paraissent dignes, monsieur le Rédacteur, je vous serais très reconnaissant de leur accorder une place dans votre estimable journal.

DE LA PRÉSENCE DU PLOMB, DU CUIVRE ET DE L'ARGENT DANS L'EAU DE MER, ET SUR L'EXISTENCE DE CE DERNIER MÉTAL DANS LES PLANTES ET LES ÊTRES ORGANISÉS.

Il résulte des recherches de MM. Malaguti, Durocher et Sarzeau, que l'eau de la mer renferme du plomb, du cuivre et de l'argent, dont la présence peut être démontrée soit directement, soit en expérimentant sur les fucus, qui puisent dans l'eau de la mer les principes dont ils sont formés. C'est dans ces fucus seulement que le cuivre et le plomb ont été constatés, tandis que l'argent a pu être reconnu directement dans l'eau de la mer.

Ces chimistes attribuent la présence de ces métaux à la décomposition des sulfures de plomb, de cuivre et d'argent, par l'eau salée.

Nous ajouterons que cette opinion peut très bien être fondée, mais qu'on peut encore expliquer l'existence de ces métaux en considérant que le fond des mers doit en être jonché, et que l'action directe exercée sur eux par l'eau salée contribue beaucoup à en faire passer une certaine quantité dans ce liquide.

Nota. D'autres chimistes nient la présence de ces métaux dans l'eau de la mer, et la nient d'après des analyses chimiques. Ce sont donc des faits à vérifier, afin de savoir qui a tort ou raison.

PRÉSENCE DU BROME DANS LES EAUX AMMONIACALES PROVENANT DE LA FABRICATION DU GAZ DE L'ÉCLAIRAGE.

L'on se rappelle que M. Bussy avait démontré la présence de l'iode dans les eaux ammoniacales provenant de la fabrication du gaz de l'éclairage. M. Mène vient de constater qu'il existait dans le même liquide des quantités de brôme très considérables.

TOXICOLOGIE.

EMPOISONNEMENT PAR LE CAMPHRE ;

Par M. SCHAAFF.

L'usage si général, et souvent si irrationnel, qu'on fait du camphre, nous engage à publier les observations suivantes :

Le lundi, 8 avril 1850, à sept heures du matin, la femme du nommé Beyer, aubergiste au Neudorf, près Strasbourg, fit prendre à ses deux garçons, l'un âgé de cinq ans et l'autre de trois ans, et à sa petite fille de dix-huit mois, une dose de camphre en poudre équivalente à une demi-cuillerée à café pour chacun d'eux, ce qui représente 2 grammes à peu près.

Depuis plusieurs jours déjà, une semblable administration avait eu lieu, mais à moindre quantité et jamais encore à *jeun ;* et cela comme vermifuge chez les deux garçons, et comme devant remédier à un dérangement intestinal chez la petite fille. Ces conseils avaient été donnés par des voisins enthousiastes, eux aussi, des vertus magiques de cette substance odorante.

Le premier phénomène insolite que les parents observèrent après l'ingestion de ce médicament fut une pâleur excessive de la face avec un regard fixe et stupide. Puis un peu de délire et un sentiment d'ardeur dans le cou, et de la soif, se firent sentir. Arrivèrent ensuite des nausées, des vertiges et de légères contractures de la face. Plus tard encore se montrèrent des vomissements et de véritables convulsions, avec perte de connaissance plus ou moins prolongée, et aussi de fréquentes envies d'uriner. C'est là ce qui me fut rapporté par les parents à mon arrivée, une demi-heure après l'introduction de l'agent toxique, et ces mêmes effets avaient eu lieu chez tous les trois enfants également, à de légères variantes près.

Introduit sur le lieu de la scène, je fus vivement frappé à la vue de ces trois petits malheureux, en proie simultanément à des convulsions violentes, ayant les traits du visage décomposés, la face livide, et tourmentés incessamment par des vomituritions.

L'aîné, plus que les autres, était pris de mouvements convulsifs cloniques, laissant entre eux des intervalles de quelques secondes, d'une minute quelquefois. Les membres supérieurs étaient plus agités que les inférieurs. Plusieurs fois le corps se ramassa en boule et se détentit ensuite avec une grande vivacité. Je n'avais jamais encore eu occasion d'observer un phénomène semblable.

La face, alternativement pâle et injectée, était le siége de mouvements spasmodiques incessants; les paupières, agitées sans relâche et à demi closes, permettaient de voir les globes de l'œil convulsés en haut et en dehors. Un peu d'écume se pressait entre les dents continuellement serrées.

La peau me parut généralement pâle et humide, et la chaleur des téguments diminuée. Par moments il y avait perte de connaissance complète; d'autres fois le malade revenait à lui et

obéissait aux injonctions qu'on lui faisait. La respiration était courte et bruyante; le pouls impalpable, surtout à cause de l'agitation du sujet.

Des vomiturítions, suivies bientôt de vomissements véritables, dus à l'emploi de remèdes, étaient fréquentes, ainsi que des déjections alvines et urinaires.

L'urine me semblait posséder, elle aussi, l'odeur du camphre, quoiqu'on l'ait nié.

L'ensemble de ces phénomènes dura avec plus ou moins d'intensité pendant trois heures consécutives; alors survint un sommeil comateux qui se prolongea jusqu'au soir. La nuit fut bonne, et, hormis un peu de malaise, le lendemain ne trahissait plus l'orage de la veille.

Quant aux moyens employés pour combattre ces effets toxiques, ne connaissant pas d'antidote avéré du camphre, je commençai par chasser de toutes les manières possibles l'ennemi au dehors; il fut donné un émétique, des laxatifs, des lavements émollients, huileux et narcotiques; enfin une potion opiacée. Je me disais, à l'égard de cette dernière, que si, dans certains cas, le camphre était appelé à remédier aux accidents amenés par l'opium, celui-ci à son tour devait calmer la vivacité d'action du camphre. Toujours est-il que ces symptômes formidables se dissipèrent relativement assez vite.

Je n'oublierai point de dire que le premier vomissement n'eut lieu qu'une heure à peu près après l'ingestion de la poudre de camphre, et qu'ainsi l'absorption avait eu bon temps pour s'exercer à l'aise.

J'en viens au deuxième enfant. Celui-ci présenta les mêmes symptômes que son frère, mais avec beaucoup moins d'énergie.

Il vomit plutôt et spontanément et dut ainsi, quoique ayant une constitution plus faible et un âge moindre que l'autre, à

cette circonstance, un retour plus prompt à la santé. En effet, une heure et demie après le début du mal, un sommeil profond, accompagné d'une forte transpiration, s'établit et ramena sans peine le tout en bon ordre.

Quant au troisième enfant, à la malheureuse petite fille qui paya de sa vie la déplorable erreur de ses parents, voici ce qui se rapporte à elle :

Délicate et peu avancée pour son âge, elle avait eu une dentition difficile; et plus tard était survenue une affection assez grave des organes de la respiration, qui avait même éveillé des phénomènes convulsifs. Mais dans ces derniers temps sa santé s'était affermie et les quelques flatuosités et le défaut d'appétit qui avait été le prétexte de l'administration du camphre n'avaient point de signification véritable.

Elle avait la première ressenti les symptômes d'intoxication. Depuis l'invasion du mal jusqu'à la fin, elle ne recouvra point connaissance; les convulsions, moins violentes que celles de son frère aîné, se prolongèrent sans interruption de sept heures du matin à deux heures du soir, où elle mourut dans une crise.

DE L'EMPOISONNEMENT PAR CERTAINS POISSONS.

La production du *poison des poissons* est, d'après le docteur Krugelstein, tout à fait analogue à celle du poison qui se développe dans le boudin; dans l'un et dans l'autre cas le principe vénéneux résulte de la décomposition putride de la graisse et du sang; son développement est favorisé par l'action *du fumage* du poisson, à raison de l'huile empyreumatique que renferme la fumée; dans l'estomac, cette décomposition est hâtée par la chaleur du viscère, et il s'y produit alors un gaz particulier dont la présence se trahit par une odeur *sui generis* et analogue à celle que présente l'haleine des ivrognes. Le degré d'activité de ce poison est en raison inverse de l'activité de la

digestion. Les effets de cet empoisonnement ont beaucoup de ressemblance avec ceux de l'intoxication par l'*aqua toffana* : même affaiblissement lent et graduel des forces digestives et vitales, avec conservation parfaite de l'intelligence. Dans le cours de cet empoisonnement, on peut distinguer trois périodes : La *première* se signale par un sentiment de faiblesse générale, des vomissements répétés et de la diarrhée ; on observe en même temps des signes de congestion cérébrale et une grande sécheresse des cavités nasales et pharyngée. La *seconde période* se manifeste deux jours environ après l'invasion de la maladie : constipation opiniâtre, suppression de toutes les sécrétions, de la sueur, de la salive, etc. ; la sécrétion urinaire persiste seule ; elle est abondante, et la mixtion s'accompagne de crampes. Les signes les plus remarquables, cependant, sont les suivants : amaigrissement général, cessation des pulsations précordiales, toux semblable à celle du croup, paralysie de la paupière supérieure, inertie et immobilité de l'iris, dysphagie. *Troisième période* : les symptômes précédents s'exagèrent graduellement au point de se changer en aphonie complète, en cécité ; les extrémités inférieures se paralysent ; les organes respiratoires fonctionnent à peine ; la mort a lieu paisiblement, en général, avant le dixième jour.

La guérison, après cet empoisonnement, est extrêmement lente à s'effectuer. Les cadavres se décomposent rapidement, sans cependant exhaler d'odeur putride.

Quant au traitement, la première indication consiste à administrer les vomitifs, tels que l'ipécacuanha, le vitriol blanc ; la seconde, à débarrasser les intestins à l'aide de mixtures salines oléagineuses et de lavements. Plus tard, on donne comme boisson une solution d'un demi-scrupule de foie de soufre dans un litre d'eau. (*Henke-Siebert's Zeitschr.* 1848. *H.* 4.)

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher des rensei-

gnements qui précèdent ceux que M. Autenrieth, dans un écrit spécial, a donnés sur l'empoisonnement par les *poissons salés*. Ce genre d'empoisonnement se rencontre principalement en Russie, où le commerce de poissons salés forme une branche importante de l'industrie. Cet empoisonnement, qui n'a attiré l'attention que depuis peu de temps, se révèle par des nausées, des vomissements, un sentiment de poids à l'épigastre, et surtout par des phénomènes de narcotisme, tels que vertiges, affaiblissement des perceptions sensoriales, stupeur, perte de connaissance, etc.; enfin la mort arrive. Les autopsies ne démontrent nulle part ni inflammation, ni congestion, ni même aucune autre altération appréciable; les analyses chimiques tentées dans le but de trouver quelque principe vénéneux particulier sont jusqu'à présent restées infructueuses. Ce n'est qu'immédiatement après l'ingestion des poissons qu'on peut compter sur l'efficacité des médicaments (vomitifs); d'antidote, on n'en connaît point. Le principe vénéneux se rencontre surtout dans les poissons salés que l'on mange *crus*, ainsi que c'est l'habitude du pays; ce principe est en général détruit complètement par la coction; mais cela est bien loin d'être constant. En recherchant les causes qui donnent aux poissons salés des propriétés toxiques, M. Autenrieth est arrivé aux conclusions suivantes :

1° Il est probable que beaucoup de poissons renferment déjà un principe vénéneux avant d'être salés.

2° Ce principe peut facilement se développer entre le moment de la pêche et celui où le poisson est soumis aux préparations d'usage. La température très élevée du sud de la Russie, l'abondance extrême de la pêche, abondance qui est telle que pour la mer Caspienne seulement elle fournit du travail à plus de deux cent mille hommes, rendent cette supposition très probable.

3° Il faut admettre un concours de circonstances particulières, encore inconnues, pour expliquer la production d'un principe vénéneux toujours identique avec lui-même, car tout ce qui vient d'être dit ne peut rendre compte que de la *décomposition putride* du poisson.

4° Il n'est aucun genre de poisson dont on puisse dire que le principe toxique s'y développe de préférence; mais les différentes variétés du genre *huso* paraissent avoir donné lieu au plus grand nombre des empoisonnements.

5° L'imperfection des procédés de salaison qui fait que le sel ne pénètre pas suffisamment les tronçons de poissons volumineux, un emballage défectueux et permettant l'accès de l'air, des modes vicieux de conservation, sont autant de circonstances qui hâtent ou déterminent la décomposition.

6° Des analyses chimiques ont démontré, dans certains cas d'empoisonnement par les poissons salés, la présence de l'arsenic, du cuivre et même du mercure en globules. Mais c'est là une intoxication accidentelle n'ayant nul rapport avec celle qui nous occupe.

7° Les qualités du sel de Russie, inférieur à celui de Norwége, de Hollande et d'Angleterre, doivent sans aucun doute être regardées comme la principale cause de la décomposition plus facile et plus prompte du poisson salé en Russie qu'ailleurs.

8° Les empoisonnements dont il est question ici résultent particulièrement de l'usage du poisson pêché dans le midi de la Russie; celui du nord est sujet à un autre genre de corruption, et, quoiqu'il puisse être nuisible, il est rarement vénéneux.

(*Preus. medic. Urns-Ztg.* 1848, n°s 13-14.)

SUBSTITUTION D'UN MÉDICAMENT A UN AUTRE; EMPOISONNEMENT.

Dans le courant du mois de mars, Marie Lauth, âgée de sept ans, fille de M. David Lauth, propriétaire à la Chartreuse, ban-

lieue de Strasbourg, se trouvait atteinte d'une légère indisposition. Différentes circonstances ayant fait penser que cette enfant souffrait d'une maladie vermineuse, on demanda à un médecin, que le hasard avait amené, une recette contre ce mal. Le docteur prescrivit des tablettes de chocolat dans lesquelles devait entrer une certaine quantité de *santonine*, substance qui a la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux.

L'ordonnance fut envoyée, le 19 mars, à la pharmacie du sieur J....., et le médicament y fut préparé par Georges Becking, élève en pharmacie, attaché depuis quelque temps à l'officine.

Le lendemain matin, 20 mars, on administra à la jeune Marie Lauth l'une des tablettes vermifuges. Presque aussitôt des symptômes alarmants se déclarèrent ; l'enfant commença par se plaindre de vives douleurs dans le dos, le long de la colonne vertébrale ; bientôt elle tomba en proie à d'effroyables convulsions, tout son corps se raidit, et au bout d'une heure la malheureuse avait cessé d'exister.

Le décès imprévu de Marie fit naître des soupçons. Ils n'étaient que trop fondés, car les vérifications auxquelles on se livra démontrèrent bientôt qu'elle avait succombé à un empoisonnement.

Georges Becking, l'aide-pharmacien qui avait été chargé de préparer les tablettes vermifuges, au lieu de prendre le flacon de santonine, avait, par une funeste méprise, pris celui qui contenait de la strychnine, c'est-à-dire l'un des poisons les plus énergiques, et qu'au mépris des lois sur la pharmacie le chef de l'établissement n'avait pas tenu sous clef.

La procédure judiciaire ne laissa à cet égard aucun doute, car il fut, d'abord, constaté par les hommes de l'art que les symptômes observés pendant les derniers moments de la vie

de Marie Lauth étaient analogues à ceux que détermine l'empoisonnement par la strychnine; l'autopsie cadavérique, à laquelle il fut, ensuite, procédé par M. le professeur Tourdes et par M. le docteur Willemin, fit reconnaître un ensemble de lésions qui se rencontrent dans les empoisonnements par la strychnine; enfin l'analyse chimique des tablettes fournies à M. Lauth, par le pharmacien J..... , démontra que chacune de ces tablettes avait renfermé de la strychnine à une dose plus que suffisante pour donner la mort.

C'est par suite de ces faits que Georges Becking et le pharmacien J..... ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Strasbourg, le premier sous la prévention d'homicide involontaire commis par imprudence et inattention, le second comme civilement responsable du fait de son commis. Georges Becking ne s'étant pas présenté, le tribunal a donné défaut contre lui, l'a déclaré coupable d'homicide involontaire, et l'a condamné à une année d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et aux frais du procès, se montant à environ 300 fr.; le sieur J..... a été déclaré civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcées contre son élève.

PHARMACIE.

EXERCICE DE LA PHARMACIE.

Par suite de la visite faite dernièrement chez les pharmaciens et herboristes, plusieurs ont été traduits devant la police correctionnelle, pour avoir été trouvés dépositaires de substances avariées ou mal préparées, et condamnés pour ces faits à des amendes.

Deux pharmaciens comparaissent encore aujourd'hui devant le tribunal; ce sont les sieurs A. D.., rue des L.., et Jean

F..., même rue, n° 34. On a saisi chez le premier de la farine de lin falsifiée et de la pommade mercurielle mal préparée; chez le deuxième un assez grand nombre de substances mal préparées, telles que laudanum, baume du commandeur, onguent populéum, etc., de la thériaque n'ayant aucun des caractères de ce médicament, du sulfate de soude vendu pour sulfate de magnésie, du kermès minéral contenant de l'oxyde de fer.

Le tribunal a condamné M. D... à 100 fr. d'amende, et M. F... à 50 fr., et chacun d'eux aux dépens.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Préfecture du département de la Seine.

A M. le directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris.

Paris, le 30 juillet 1850.

Monsieur,

L'article 13 de l'ordonnance du 29 septembre 1840 a imposé le diplôme de bachelier ès lettres aux aspirants au titre de pharmacien.

Depuis l'année 1844, cette règle a été rigoureusement appliquée aux candidats qui ont postulé le titre de pharmacien devant une des écoles supérieures de pharmacie; mais, à raison des réclamations nombreuses qu'a provoquées le terme assez rapproché de la nouvelle condition de grade imposée, l'administration a cru devoir, dans l'intérêt des familles, accorder des dispenses à cet égard, pour se présenter devant les jurys médicaux, aux aspirants qui justifiaient avoir commencé leur stage avant la promulgation de l'ordonnance précitée.

Aujourd'hui, tous les aspirants qui se trouvaient engagés dans l'étude de la pharmacie au moment où le grade de bachelier ès lettres a été déclaré obligatoire ont eu le temps de se prémunir contre cette obligation et de se mettre en mesure

d'obtenir le titre nécessaire pour exercer la profession à laquelle ils se destinent.

M. le ministre de l'instruction publique a donc pensé qu'il n'y avait plus de motifs pour continuer d'user d'une tolérance qui ne serait plus justifiée, et qu'il importait de soumettre aux mêmes conditions d'études et de capacité tous les aspirants au titre de pharmacien, conformément aux règlements qui régissent l'enseignement et l'exercice de la pharmacie.

Par suite de ces considérations, M. le ministre a décidé qu'à partir du 1er septembre prochain, le diplôme de bachelier ès lettres sera rigoureusement exigé de tout aspirant au titre de pharmacien qui se présentera aux examens devant les jurys médicaux, et qu'il ne sera plus accordé de dispenses à cet égard.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous donner avis de cette décision et je vous serai obligé de lui donner toute la publicité désirable dans l'intérêt des élèves.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente lettre.

Recevez, etc.

Le représentant du peuple, préfet de la Seine,

BERGER.

SUR LA NÉCESSITÉ DE FAIRE UNE NOUVELLE ÉDITION DU CODEX.

La Société de pharmacie de Paris, dans sa séance du 4 février dernier, a décidé qu'une commission prise dans son sein ferait auprès du ministre de l'instruction publique une démarche tendant à réclamer une nouvelle édition du Codex.

En effet, depuis treize ans qu'en vertu d'une ordonnance royale, datée du 10 septembre 1836, la dernière pharmacopée française a été publiée, le progrès des sciences pharmacologiques a rendu cet ouvrage insuffisant, on pourrait dire suranné.

Le gouvernement, par cette ordonnance, réserve la possibilité d'une édition nouvelle, s'il y a lieu, au bout de quinze années, aussi bien que la faculté d'ajouter à cet ouvrage un fragment supplémentaire tous les cinq ans.

La commission, reçue et accueillie par le ministre, après avoir motivé l'urgence de la démarche faite près de lui au nom de la Société de pharmacie, avoir rappelé les termes de la loi de germinal an XI et ceux de l'ordonnance de 1836, les vœux émis à ce sujet par le congrès médical de 1845, a remis au ministre un mémoire dont nous reproduirons ici les principales expressions :

1° Le privilége accordé à l'éditeur pour quinze années, à dater du 1er septembre 1837, époque de la mise en vente du Codex actuel, sera bientôt expiré. Il ne reste plus que le temps nécessaire pour la rédaction et la publication d'une édition nouvelle.

2° La publication d'un nouveau Codex n'entraînera aucune dépense pour l'Etat, les frais de rédaction devant être mis à la charge de l'éditeur, ainsi que cela a eu lieu pour le précédent.

3° Le gouvernement devra se réserver la faculté d'ajouter, au besoin, un supplément ou fascicule rectificatif additionnel.

Depuis 1837, d'importantes découvertes ont agrandi le domaine de la pharmacologie ; des médicaments dignes d'intérêt ont été introduits dans la pratique médicale et sont devenus d'un emploi journalier. Cependant les pharmaciens qui les préparent et les délivrent sont exposés à des poursuites comme détenteurs de remèdes secrets ; car les tribunaux condamnent comme secret tout médicament non inscrit au Codex.

D'ailleurs si, selon les expressions du rapport qui précède l'ordonnance de 1836, une pharmacopée officielle doit être pour les praticiens un guide certain, en même temps que pour l'administration un moyen d'ordre et de surveillance, c'est un

ouvrage progressif de sa nature, qui doit offrir les principales modifications que le temps apporte dans la pratique. Ces avantages seraient perdus, l'exercice de la médecine et de la pharmacie gravement entravé, la santé publique mise en péril, lorsque le Codex cesserait d'offrir l'état présent de la science et le résultat fidèle des acquisitions les plus utiles et les plus récentes. Ces considérations suffisent pour faire sentir la nécessité de donner une sanction légale aux perfectionnements les plus authentiques de la pharmacologie, pendant les treize dernières années qui ont suivi l'émission de la dernière édition du Codex.

La commission a signalé au ministre une circonstance à laquelle on doit attacher une grande importance. La loi de germinal porte, article 28, que le gouvernement devra charger les professeurs des Ecoles de médecine et de pharmacie de la rédaction du Codex. Par un sentiment de déférence pour la haute position de l'Académie de médecine et la convenance de la faire figurer dans cette œuvre importante qui la concerne très spécialement, le ministre signataire de l'ordonnance du 19 septembre 1836 a voulu que les membres de la commission du Codex fussent choisis parmi ceux des professeurs de la Faculté et de l'Ecole appartenant à cette Académie.

Par des motifs que la pratique journalière et constante justifie, les organes de la Société de pharmacie ont émis le vœu qu'aux rédacteurs du Codex appartenant aux Ecoles soient adjoints trois pharmaciens ayant officine ouverte. Ils ont demandé, en outre, que la commission chargée de rédiger le Codex soit permanente et autorisée à publier au besoin des fascicules supplémentaires.

M. le ministre de l'instruction publique a compris l'importance de l'objet qui lui était soumis ; il a discuté la question d'opportunité et d'exécution, et, se montrant très favorable, il a promis de s'en occuper prochainement.

NOUVEAU DÉCRET, PUBLIÉ EN JUILLET 1850, RELATIF A LA VENTE DES POISONS.

Le grand nombre de substances comprises dans le tableau des préparations vénéneuses annexé à l'ordonnance du 29 novembre 1846, ayant donné lieu, de la part des pharmaciens, à un grand nombre de réclamations, l'Ecole de pharmacie, le Comité consultatif des arts et manufactures, le Conseil de salubrité du département de la Seine, furent consultés sur ces réclamations. Elles furent reconnues fondées, et M. le ministre de l'agriculture et du commerce obtint de M. le président de la République le décret dont la teneur suit. A ce décret est annexé un tableau qui renferme la dénomination des substances toxiques qui doivent être conservées dans des conditions particulières.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Décret relatif à la vente des substances vénéneuses.

Du 8 juillet 1850. (Promulgué le 18 juillet 1850.)

Le président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce ;

Vu la loi du 19 juillet 1845 ;

Vu l'ordonnance du 29 octobre 1846, portant règlement sur la vente des substances vénéneuses ;

Vu les avis de l'Ecole de pharmacie, du Comité consultatif des arts et manufactures, du Conseil de salubrité du département de la Seine et de l'Académie de médecine ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. Le tableau des substances vénéneuses annexé à l'ordonnance du 29 novembre 1846 est remplacé par le tableau joint au présent décret.

Art. 2. Dans les visites spéciales prescrites par l'article 14 de l'ordonnance du 29 octobre 1846, les maires ou commissaires de police seront assistés, s'il y a lieu, soit d'un docteur en médecine, soit de deux professeurs d'une école de pharmacie, soit d'un membre du jury médical et d'un des pharmaciens adjoints à ce jury, désignés par le préfet.

Art. 3. Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 8 juillet 1850.

Signé : LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Signé : DUMAS.

Tableau des substances vénéneuses, à annexer au décret du 8 juillet 1850.

Acide cyanhydrique.	Digitale, extrait et teinture.
Alcaloïdes végétaux, vénéneux et leurs sels.	Emétique.
	Jusquiame, extrait et teinture.
Arsenic et ses préparations.	Nicotiane.
Belladone, extrait et teinture.	Nitrate de mercure.
Cantharides entières, poudre et extrait.	Opium et son extrait.
	Phosphore.
Chloroforme.	Seigle ergoté.
Ciguë, extrait et teinture.	Stramonium, extrait et teinture.
Cyanure de mercure.	
Cyanure de potassium.	Sublimé corrosif.

Vu pour être annexé au décret du 8 juillet 1850, enregistré sous le n° 983.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Signé : DUMAS.

PHARMACIEN ATTACHÉ AU SERVICE GRATUIT DES PAUVRES ET DES ÉPIDÉMIES. — PATENTE.

Aux termes du décret du 25 thermidor an XIII, les pharmaciens attachés au service gratuit des pauvres et des épidémies étaient exempts de la patente; mais cette disposition n'ayant pas été reproduite dans la loi du 25 avril 1844, dont l'article 35 a formellement abrogé toutes les dispositions antérieures contraires à ladite loi, il s'ensuit qu'aujourd'hui tous les pharmaciens, même ceux attachés au service gratuit des pauvres et des épidémies, sont sujets à la patente.

Ainsi jugé par le conseil d'État, en confirmation d'un arrêté du conseil de préfecture des Vosges, en date du 7 août 1849, qui a maintenu au rôle des patentes pour 1849 le sieur Girardin, pharmacien à Neufchâteau, qui réclamait son exemption, attendu qu'il était attaché au service gratuit des pauvres et des épidémies.

COUR DE CASSATION (CHAMBRE CIVILE).

Présidence de M. Portalis, premier président.

Audience du 9 juillet.

MÉDECIN. — MÉDICAMENTS. — ACTE DE COMMERCE. — PHARMACIEN. — PAYEMENT. — PRESCRIPTION.

Le médecin établi dans une localité où il n'existe pas de pharmacie ouverte, et qui use de la faculté accordée par la loi de germinal an XII de fournir lui-même des médicaments, ne fait point en cela un acte de commerce.

L'action du pharmacien, en payement des médicaments par lui fournis, est prescrite par un an, alors même que les fournitures sont faites à un médecin, non pour lui ou sa famille, mais pour les revendre à ses clients.

Cassation d'un jugement du tribunal d'Aurillac, en date du

8 février 1848, sur le pourvoi du sieur Guibert, contre les héritiers du sieur René.

Rapport de M. le conseiller Lavielle ; conclusions conformes de M. Nicias Gaillard, premier avocat-général ; plaidant, Me Maulde, avocat.

ERREUR DANS UN ACTE JUDICIAIRE. — PHARMACIEN SIGNALÉ A TORT COMME AYANT AIDÉ PAR SES CONSEILS A UN AVORTEMENT.

Dans une instruction faite relativement à une femme Dody, inculpée d'avortement, on lisait : *D'abord la femme Dody se fit saigner, puis elle eut recours à des infusions préparées par la femme Collin, puis à de nombreux purgatifs fournis par un pharmacien de Quingey et indiqués par un sieur J..., pharmacien à Paris, qui se trouvait alors à Quingey.*

Cette assertion fut rapportée dans la *Gazette des Tribunaux* du 7 juillet, et bientôt elle fut connue de notre confrère qui s'empressa de réclamer contre une assertion inexplicable. En effet, M. J... ne connaissait pas la femme Dody ; de plus, il n'était pas sorti de Paris depuis deux ans, par conséquent il n'avait pu se trouver à Quingey. La réclamation de M. J... fut imprimée dans la *Gazette* du 13 ; de suite, le substitut du procureur de la République s'empressa de déclarer, dans une lettre insérée dans la *Gazette* du 27 juillet, que M. J... avait été nommé par erreur dans l'acte d'accusation, que cette erreur était due à un copiste, qui, au lieu du nom d'un élève pharmacien à Paris, qui a beaucoup de ressemblance avec le nom de notre confrère, avait écrit le nom d'un pharmacien honorable.

Des erreurs de cette nature sont d'une immense gravité, car on peut se demander si les personnes qui ont lu la *Gazette* du 7 juillet ont ensuite lu les *Gazettes* des 13 et 27 juillet, dans lesquelles ces rectifications sont insérées?

PLANTES ET MÉDICAMENTS DE MAUVAISE QUALITÉ TROUVÉS CHEZ UN HERBORISTE. — CONDAMNATION.

Dans la visite annuelle faite chez les herboristes, en vertu de l'arrêté du 25 thermidor an II, MM. Bussy et Guibourt, professeurs à l'Ecole de pharmacie, assistés d'un commissaire de police, saisirent chez la demoiselle Mathonat, rue Vendrezanne, 19, à Gentilly, de la farine de lin et de moutarde, et d'autres plantes complètement détériorées; ils saisirent, en outre, une masse de plantes mélangées dont il était impossible d'apprécier la nature. Cette herboristerie était signalée comme fort mal tenue.

En conséquence, mademoiselle Mathonat est citée devant la police correctionnelle pour contravention à la loi de germinal.

Le tribunal l'a condamnée à 100 fr. d'amende.

PHARMACIE MAL TENUE. REMÈDES SECRETS.

Le sieur G....., pharmacien, avait, en plusieurs occasions, reçu des reproches sur la tenue de sa pharmacie sans en tenir compte.

Dans une visite opérée chez lui, on saisit vingt-huit flacons de sirop sudorifique mal préparé et trois flacons d'un sirop dit *mellite ioduré*, considéré par les experts comme remède secret, en ce qu'aucune préparation de ce genre n'existe au *Codex*.

En conséquence, le sieur G..... a été cité devant la police correctionnelle pour contravention aux lois de germinal an XI et 25 janvier 1845.

A l'audience, M. G..... prétend que son sirop sudorifique ne diffère de celui du *Codex* que par la substitution du miel au sucre; mais l'expert déclare que c'est précisément là une substitution dans la préparation de M. G...., et que le miel produit un autre effet que celui qu'on attend du sucre.

Le tribunal a condamné le sieur G..... à 525 francs d'amende.

LEBRET.

Les sciences pharmaceutiques viennent de faire une perte ; en la personne de M. Louis-Isidore Lebret, ancien pharmacien à Rouen, membre des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'émulation et de commerce de Rouen.

M. Lebret avait été très lié avec Vauquelin, qui avait conservé de lui d'excellents souvenirs; aussi Vauquelin n'allait jamais à Rouen sans aller visiter Lebret à son officine. Quelquefois même, le matin, ils allaient herboriser ensemble aux environs de Rouen.

Lebret, âgé de soixante-dix ans, est mort à Croiset le 2 juillet 1850.

FALSIFICATIONS.

FALSIFICATION DU LAIT. — CONDAMNATION.

Nous avons fait connaître le rapport de M. Lesueur, fait à l'occasion de lait allongé de dextrine, saisi par les soins de M. Chevallier, membre du conseil de salubrité. Voici quelle a été la suite de cette affaire :

Les sieurs Joseph Boissy et Athanase-Nicolas-Auguste Levert, associés pour l'exploitation d'un commerce de laiterie, dont le siége est rue du Faubourg-Saint-Martin, 270, et leur commis, le sieur Alphonse Sarrazin, étaient traduits aujourd'hui devant le tribunal correctionnel (6e chambre), sous la prévention de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Du rapport de M. Lesueur, professeur agrégé, chef des travaux chimiques de la Faculté de médecine de Paris, expert

nommé par le tribunal, est résultée la preuve que le lait saisi était allongé de dextrine.

Me Bailleul, défenseur des prévénus, s'est appliqué à combattre le rapport de l'expert, et a cherché à établir que la marchandise vendue ne pouvant nuire à la santé, il n'y avait pas falsification, aux termes de l'art. 423 du code pénal; mais que le délit tombait sous l'application de l'art. 475.

Sur les conclusions de M. le substitut Puget, le tribunal a renvoyé le commis Sarrazin des fins de la poursuite, et en ce qui concerne Boissy et Levert :

« Attendu qu'il est établi par les débats que le lait débité était allongé de dextrine; qu'il est également établi que la dextrine ne pouvait avoir d'autre résultat que de cacher l'extension de l'eau;

« Attendu que le lait est une marchandise;

« Attendu que, dans l'espèce, la mixtion a eu pour effet de changer la nature du lait;

« Admettant cependant des circonstances atténuantes, condamne Boissy et Levert chacun à huit jours de prison et 50 fr. d'amende.

GLUTEN GRANULÉ.

Extrait d'un jugement rendu en l'audience publique de police correctionnelle de la première chambre du département de la Seine (23 mars 1850).

Attendu que les sieurs Véron attaquent les sieurs C..... et M....., comme ayant contrefait, tout à la fois, et le produit et le procédé pour lesquels ils prétendent être brevetés;

En ce qui touche le produit :

Attendu que le gluten, après avoir été indiqué par la science comme l'un des éléments constitutifs de la farine, et comme en formant la partie la plus nutritive, est resté pendant longtemps

sans application industrielle, et que dans la fabrication de l'amidon, par exemple, sa présence n'était qu'un embarras à raison de la promptitude à se putréfier, ce qui donnait aux usines dans lesquelles s'opérait cette fabrication le caractère d'établissements incommodes ;

Attendu que le sieur Martin est le premier qui ait trouvé le moyen d'extraire le gluten de la farine de froment sans l'altérer, ainsi que le constate le brevet qui lui a été délivré le 20 septembre 1838, et dont il a joui sans conteste ;

Attendu que ce même sieur Martin a utilisé son invention en employant le gluten ainsi extrait par lui de la fabrication de l'amidon, et qu'on laissait perdre avant lui, à la fabrication *des vermicelles, des macaroni et des autres pâtes connues sous le nom de pâtes d'Italie* ;

Attendu que suivant les procédés indiqués par ce sieur Martin, le gluten se mêlait, au moment de son extraction et à l'état frais, à la farine ou à la fécule pour recevoir immédiatement l'emploi auquel on le destinait ;

Attendu que le brevet obtenu par les sieurs Véron les 7 juin et 28 septembre 1844, pris dans des termes exprès, a pour objet la fabrication, au moyen de machines de leur invention, d'une semoule ou farine artificielle avec le gluten frais ou hydraté à une farine ou fécule quelconque ;

Attendu qu'en examinant le brevet dans son ensemble, on est amené à reconnaître que la nouveauté ou l'avantage des produits revendiqués par les sieurs Véron consiste à dessécher le gluten et à le mettre sous une forme qui permet de le conserver, afin de ne l'employer qu'au fur et à mesure des besoins, à tous les usages pour lesquels il fallait, avant eux, le mettre en œuvre au moment même de son extraction ;

Et, attendu que dans ce brevet les sieurs Véron réclament la propriété, *non pas des produits qu'ils obtiennent,* mais de

l'ensemble des opérations décrites audit brevet, et à l'aide desquelles ils obtiennent ce produit;

Attendu qu'il résulte des explications données par les sieurs M..... et C....., soit au moment des saisies pratiquées chez chacun d'eux, soit à l'audience, que les pâtes saisies à leurs domiciles et vendues par M....., sous le nom de *gluten granulé de M.....*, et par C....., sous le nom de *gluten C.....*, ne sont faites qu'avec de la farine sans aucune addition de gluten;

Attendu que le fait n'est pas contesté par les sieurs Véron, qu'au contraire il est confirmé par les analyses chimiques auxquelles ils ont fait procéder, et d'après lesquelles on aurait trouvé 2 % seulement de gluten dans le produit de M..... et dans celui de C....., tandis que le gluten granulé desdits sieurs Véron en contiendrait de 22 à 26 %;

Attendu que, loin d'avoir contrefait les *procédés que revendiquent les sieurs Véron* pour la dessiccation du gluten, après qu'il a été extrait de la farine, les sieurs M..... et C..... ne se sont pas même livrés à cette dessiccation; qu'ils ont simplement fait un produit particulier qui n'est pas du gluten;

Attendu que si les inculpés ont donné à leurs produits *des noms qui se rapprochent* de celui de *gluten granulé* adopté par les sieurs Véron, pour le livrer ils ont employé des étiquettes qui présentent quelques ressemblances avec celles des demandeurs, ces faits peuvent donner lieu à la question de savoir s'il y a ou non usurpation de marques ou concurrence déloyale, mais qu'ils *ne constituent pas le délit de contrefaçon*, le seul qui soit en ce moment déféré au tribunal (1).

---

(1) On se demande, en lisant ce jugement, si la vente, sous le nom de *gluten granulé*, d'un produit qui n'est pas du gluten ne constitue pas une tromperie sur la nature de la marchandise?

En ce qui touche le procédé :

Attendu que la critique des demandeurs *ne porte que sur les parties de leur appareil qu'ils désignent sous le nom de démêleur ou diviseur,* et qui consiste en deux cylindres concentriques tournant dans le même sens, mais animés de vitesses très différentes, et dont l'un, le plus petit, qui tourne rapidement, est armé d'un grand nombre de chevilles saillantes;

Attendu que le brevet du 28 septembre 1844 ne fait pas porter l'invention *sur telle ou telle partie de l'appareil, mais sur l'ensemble des machines ou procédés au moyen desquels s'obtenait* la dessiccation du gluten;

Attendu que ce démêleur pris en lui-même *et séparé de l'appareil d'ensemble ne constitue pas une invention;* que, sauf quelques modifications dans la construction, il a été employé antérieurement dans l'industrie, *et notamment à la panification sous le nom de pétrin mécanique.*

KERMÈS FALSIFIÉ JETÉ A L'EAU.

La guerre faite par l'Ecole de pharmacie aux falsificateurs a donné lieu tout récemment à un fait assez curieux.

Il y a quelques jours, on repêcha dans la Seine et dans le canal Saint-Martin : 1° deux barils de kermès; 2° un très grand nombre de paquets du même produit; chaque paquet pesait 500 grammes et portait un cachet particulier.

L'examen de ce kermès et des recherches faites par les soins de l'administration firent connaître : 1° que ce kermès était falsifié et qu'il était composée pour 100 parties

de 29,80 de kermès

et de 70,20 d'ocre rouge;

2° qu'il avait été jeté à l'eau par suite des ordres donnés par le détenteur de ce produit.

On ne sait pas encore quelle suite aura cette affaire.

THÉRAPEUTIQUE.

EMPLOI DE L'HYDRO-FERRO-CYANATE DE POTASSE ET D'URÉE CONTRE LA FIÈVRE.

Le haut prix du sulfate de quinine, prix qui ne peut que s'élever encore, a donné l'idée à une foule de praticiens de faire des recherches sur les fébrifuges.

M. Lemaître, interne à la Charité, vient de faire connaître les résultats des observations qu'il a faites et qui sont relatives à l'administration de l'hydro-ferro-cyanate de potasse et d'urée, préparation qui a été vantée comme fébrifuge. Voici les faits constatés dans cinq cas :

Obs. I. — Salle Saint-Félix, n° 9. — N..., âgé de dix-huit ans, entré le 1er mars pour une fièvre intermittente contractée en Afrique et coupée à plusieurs reprises. Il entre à l'hôpital de la Charité après trois accès de fièvre tierce. Le teint est jaune, la rate très développée.

Un accès manque ; mais la fièvre reparaît, et quelques doses de sulfate de quinine la font disparaître ; puis on administre le vin de quinquina pendant longtemps, ce qui n'empêche pas la fièvre de revenir.

Les 4, 5 et 6 avril, accès de fièvre quotidienne de cinq heures de durée.

Le 7, nouvel accès ; après le frisson, demi-potion du nouveau fébrifuge.

Le 8, accès ; après le frisson, demi-potion, qui est vomie en partie ; l'accès est cependant moitié moins intense.

Le 9, l'accès manque. — Un quart de potion.

Le 10, idem. Idem.

Le 11, idem. Idem.

Le 12, l'accès manque. — On cesse le remède.

Le 17, accès de trois heures de durée.

Le 19, accès de demi-heure. — Le malade n'a pas d'accès de quelques jours, et il sort la rate encore volumineuse et l'appétit disparu.

Ce malade a pris une potion de trois quarts, c'est-à-dire la valeur de près de 4 grammes d'hydro-ferro-cyanate de potasse et d'urée.

Obs. II. — Salle Saint-Félix, n° 2. — N..., âgé de vingt et un ans, commis-voyageur. Ce malade a eu longtemps la fièvre intermittente en Afrique. Il l'a coupée à plusieurs reprises. En France aussi même succès avec le sulfate de quinine, mais toujours récidives.

Il entre le 4 avril, après trois accès réguliers de cinq heures chaque de fièvre intermittente tierce.

Le 9 avril, accès bien tranché.

Le 11, nouvel accès. Une demi-potion. L'accès est moins fort que les jours précédents.

Le 13, accès nouveau, mais moindre.

Le 15, accès. Une demi-potion avant et après le frisson.

Le 16, une demi-potion dans la soirée.

Le 17, une heure avant l'accès, demi-potion. Après le frisson, demi-potion. L'accès dure cinq heures.

Le 18, potion entière le soir; une autre la nuit.

Le 19, accès encore, de sept heures de durée.

Le 20, demi-potion.

Le 21, nouvel accès. Une heure de frisson; chaleur et sueur pendant plus de six heures.

On peut alors comparer l'action du sulfate de quinine, et on ordonne deux doses de 60 centigrammes chaque, à prendre avant l'accès à venir. L'accès du 23 manque, et le 25 le malade veut sortir. La fièvre, ce jour-là, fit encore défaut.

Le malade a donc pris cinq potions et demie en neuf jours, c'est-à-dire 11 grammes d'hydro-ferro-cyanate de potasse et d'urée, sans qu'il ait éprouvé autre chose que des sueurs plus prolongées, mais sans qu'un seul accès ait été arrêté, tandis que 1,20 centigrammes de sulfate de quinine ont coupé la fièvre.

Obs. III. — Salle Saint-Félix, n° 15. — N..., trente-trois ans, menuisier, entré le 11, a pris la fièvre en Corse il y a un an, et l'a coupée à plusieurs reprises, une fois avec des purgatifs seuls, les autres avec la quinine. Récidive à Paris. Il arrive à l'hôpital, et on laisse les accès se bien dessiner. Le type est tierce.

Les 17 et 19, deux accès bien évidents de cinq heures de durée.

Le 21 avril, une demi-potion un peu avant l'accès. Celui-ci arrive et dure cinq heures. Demi-potion après.

Le 23, accès encore; le frisson est moins long, mais plus fort; les sueurs plus abondantes. Demi-potion aussitôt après le frisson.

Le 24, demi-potion.

Le 25, demi-potion avant l'accès, demi-potion après le frisson. L'accès dure cinq heures, et le malade sort malgré nous. Six grammes d'hydro-ferro-cyanate de potasse et d'urée ont été pris, et le dernier accès est aussi fort que le premier.

Obs. IV. — Salle Saint-Félix, n° 1. — N..., entré le 21 avril 1850, âgé de dix-huit ans. Ce malade n'a jamais quitté Paris, et n'a point encore eu de fièvre réglée. Il affirme avoir eu depuis quatre jours deux accès de fièvre intermittente tierce. Ces accès ne paraissent point devoir être rapportés à une fièvre intermittente, et une saignée, plus un éméto-cathartique, sont prescrits. Malgré cela,

Le 23 avril, accès bien tranché.

Le 25, nouvel accès de cinq heures de durée.

Le 27, au début de l'accès, une demi-potion. L'accès est moins long et moins fort.

Le 29, une potion avant l'accès présumé, qui manque.

Le 30, un quart de potion, et le lendemain autant. Le malade sort le 3 mai sans récidive. Quatre jours après, rentrée pour une varioloïde.

Ainsi, 3 grammes du nouveau fébrifuge ont dissipé la fièvre.

Obs. V. — Salle Saint-Félix, n° 5. — N..., âgé de vingt-trois ans, cuisinier, entré le 24 avril. Ce malade n'a jamais eu de fièvre intermittente. Il est Savoyard, et habite Paris depuis deux mois.

Depuis le 15 avril, il a régulièrement tous les deux jours un accès de fièvre intermittente de cinq heures de durée. A son entrée, la rate est un peu développée ; le teint est jaunâtre.

Le 25 avril, accès bien tranché.

Le 27, accès. Une demi-heure avant on donne une demi-potion.

Les sueurs sont plus copieuses, la durée de l'accès plus longue, la fatigue moindre.

Le 29, demi-potion ; accès *idem*.

Le 30, le soir, demi-potion.

Le 1er mai, demi-potion au début de l'accès, qui est plus long, mais peut-être moins fort. M. Andral ordonne 60 centigrammes de sulfate de quinine à prendre avant l'accès à venir, et la fièvre est coupée.

Le 8, elle n'avait pas récidivé ; 4 grammes de sel d'urée ont été pris en vain.

Voilà donc cinq cas de fièvre intermittente dans lesquels on a employé le sel d'urée. On s'est entouré de toutes les précautions convenables pour savoir à quoi s'en tenir. On n'a jamais commencé le traitement avant l'arrivée du second accès, pour laisser la fièvre se bien caractériser. Le médicament se compo-

sait de potions renfermant 2 grammes d'hydro-ferro-cyanate de potasse et d'urée.

Sur ces cinq cas, deux succès et trois insuccès.

ALIMENT PROPRE AUX DIABÉTIQUES.

Trois méthodes sont employées pour le traitement du diabète. La première, considérant que le diabète a sa source dans une direction vicieuse du tube alimentaire dans la digestion des féculents, qui en détermine la saccharification, supprime tous les aliments de cette classe, afin de ne pas entretenir cette déviation organique : une alimentation exclusivement azotée (viande) constitue le traitement suivi par les partisans de cette première méthode. Les partisans de la seconde voient dans la cause du diabète, ce qui n'en est réellement que le résultat, un état d'acidité général des fluides. Aussi font-ils consister le traitement de la maladie dans l'emploi des alcalins, c'est-à-dire des anti-acides. Quant à la troisième, elle n'a rien qui lui soit propre; elle n'est que la combinaison des deux autres dans l'interprétation de l'état pathologique comme dans son traitement. Malgré son défaut d'originalité, on n'en doit pas moins la considérer comme la plus rationnelle, tant que l'on ne connaîtra pas les véritables causes occasionnelles ou prédisposantes du diabète.

Le nouvel aliment antidiabétique inventé par MM. Palmer et Rigg, et préconisé par le docteur Percy, doit être rapporté à la première méthode de traitement : c'est en effet un pain azoté. S'il entre dans sa composition un alcali, ce n'est que pour remplacer le ferment dans le but de faire lever, mousser la pâte par un dégagement d'acide carbonique sous l'influence de l'acide chlorhydrique que les inventeurs font intervenir. Voici la composition de ce pain :

℞ On prend 8000 grammes de pommes de terre râpées, privées

de leur fécule par le lavage; 375 grammes de graisse de mouton; 250 grammes de beurre; 12 œufs; 15 grammes de carbonate de soude et 60 grammes d'acide chlorhydrique dilué. On divise le mélange en huit tourteaux, qu'on fait cuire dans un four fortement chauffé, jusqu'à ce que la pâte soit devenue brune. MM. Palmer et Rigg y ajoutent quelquefois une certaine quantité de son, d'après les indications de M. Evans.

Cette alimentation a été expérimentée avec avantage, d'après les journaux anglais, par le docteur Johnstone, dans la pratique civile et à l'hôpital de Birmingham.

OBJETS DIVERS.

RÉFLEXIONS A PROPOS DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE.

On lit dans un journal l'article suivant:

« Dans l'Académie royale de chirurgie, *tout membre qui, pendant deux ans, n'avait pas communiqué un travail à la compagnie, pouvait en être exclu.* Par une autre disposition réglementaire, *tout membre qui s'était absenté pendant trois mois, sans motif valable, cessait de faire partie de l'Académie.* La première de ces dispositions importe peu; mais il ne serait pas inutile de faire revivre la seconde. L'Académie est singulièrement tolérante à l'égard des absents, et l'on se permet bien des impertinences vis-à-vis d'elle. Il serait temps de mettre fin à ce scandale. Si des hommes qui comptent parmi les plus renommés ne peuvent sacrifier une consultation à leurs devoirs scientifiques, qu'ils donnent leur démission. Il ne manque pas d'hommes honorables, instruits et laborieux pour les remplacer. C'est chose pénible et révoltante de voir tant d'intelligences robustes, avides de travail, jalouses de servir le progrès scientifique, assiéger les portes de l'Académie, tandis que nombre d'élus dédaignent d'en franchir le seuil. Qu'il ne

se trouve pas un homme qui ose prendre à ce sujet, dans le sein de l'Académie, une courageuse initiative; que le conseil de la compagnie garde le silence quand la dignité du corps qu'il représente est systématiquement lésée par certains de ses membres, c'est ce que nous ne pouvons comprendre. »

Nous avons bien des fois fait les réflexions que publie le rédacteur, et nous avions calculé que si les cent vingt membres restants faisaient seulement une communication par année, les renseignements qui en résulteraient auraient le plus grand intérêt. En effet, que voit-on? les membres de l'Académie qui ont connaissance de faits intéressants les font imprimer dans les journaux; il est vrai de dire qu'il est assez difficile, même pour les membres, d'avoir la parole à l'Académie.

Les Académies, cela est bien démontré, ne font pas grand' chose pour la science; il faudrait qu'il y eût de bons règlements et qu'un *dictateur* fût forcé de les faire exécuter.

Cela viendra peut-être.

REVUE A L'OCCASION DU PROCÈS CRIMINEL SUR LA MORT DE MADAME LA COMTESSE DE GOERLITZ.

Ce procès abonde en faits curieux :

1° On voit que MM. Liebig et Bischoff, professeurs à l'université de Giessen, assistent aux audiences de la cour d'assises de Darmstadt. Ces deux savants, contrairement à ce qui a été publié par divers auteurs qui ont rapporté des faits positifs de combustion spontanée, nient cette combustion et établissent qu'elle est impossible dans l'état de vie.

On dit en outre que ces deux savants ont fait des expériences pour amener des corps à subir la combustion spontanée et qu'ils n'ont pu réussir.

Nous connaissons le mérite de ces deux savants, mais nous

pensons que les faits observés et décrits par divers auteurs, et surtout par des savants qui ont vu, méritent d'être pris en considération, et que la question de la combustion spontanée n'est pas élucidée; qu'elle ne peut être infirmée par des négations: c'est donc une question intéressante à étudier de nouveau (1). Il faut donc, lorsqu'un de ces cas singuliers se présentera, que ceux qui auront à l'observer le fassent avec le plus grand soin, en appelant sur les lieux les praticiens, afin que les faits soient constatés, discutés et approfondis.

Relativement aux expériences faites pour amener un corps humain dans les mêmes conditions que celles où la combustion spontanée se développe, nous croyons qu'il est impossible de le faire; car, si on examine les faits publiés jusqu'ici et qui ont trait à la combustion humaine, on verra que le travail de désorganisation ou d'organisation nouvelle qui s'opère dans les corps capables de subir la combustion doit se faire peu à peu; en effet, ce sont en général des gens qui font abus depuis longtemps des liqueurs fortes et qui peuvent être successivement amenés à une condition particulière que l'art ne peut imiter.

Quoi qu'il en soit, la question est grave, elle doit exciter l'intérêt des praticiens qui s'occupent de médecine légale.

L'opinion que nous émettons ici sera, nous n'en doutons pas, partagée par divers praticiens. Déjà on annonce que M. Morbrecht a émis une opinion différente de celle de MM. Liebig et Bischoff.

L'opinion émise par M. Liebig a déjà, dit-on, été le sujet d'attaques contre ce praticien, attaques auxquelles il aurait répondu. Les nouveaux faits qui pourraient surgir ne seront

(1) Nous avons vu un de ces cas de combustion spontanée, et ce que nous nous rappelons avoir vu est encore présent à nos souvenirs.

pas perdus pour la science, car un grand nombre de médecins ont fait demander à M. le conseiller de justice Weis, qui préside les assises, des billets d'entrée pour le jour de la discussion sur la possibilité ou l'impossibilité de la combustion humaine spontanée.

Les journaux qui rendent compte de cette cause célèbre ont fait connaître les précautions qui avaient été prises par madame la comtesse de Goerlitz pour qu'après sa mort il n'y eût pas d'autopsie de son corps. On conçoit que le besoin d'arriver à la vérité dans un cas aussi grave a fait transgresser la volonté qu'elle avait exprimée.

Nous donnerons dans un prochain numéro l'esquisse de ce procès.

ALIÉNATION MENTALE RÉSULTANT DE L'USAGE DU CHLOROFORME.

On trouve dans *the Med. Times*, janvier 1850, une observation de M. Webster, qui fait connaître qu'une femme en mal d'enfant, ayant été soumise à l'inhalation d'un gramme de chloroforme, fut prise, après son accouchement, de tous les symptômes de l'aliénation mentale qui mit dans la nécessité de placer cette malheureuse dans une maison de fous pendant plusieurs mois.

EFFETS FACHEUX DU SEL EN HORTICULTURE.

On a parlé beaucoup dans ces derniers temps des bons effets du sel marin en agriculture; mais il paraît que toutes les plantes sont loin de s'accommoder de l'usage du sel. Au mois de septembre dernier, on présenta à M. Randall des plantes qui étaient comme desséchées. Plus de deux mille plantes d'un grand jardin (géraniums, fuchsias, rosiers, jasmins, etc.) avaient dépéri et étaient mortes. Les racines et les branches étaient comme desséchées, les feuilles brunâtres et sèches.

Comme ces plantes étaient arrosées deux fois par jour avec l'eau d'une même source, on eut l'idée de la soumettre à l'analyse chimique; elle contenait 6,906 grains de chlorure de sodium, 1,252 grains de chlorure de magnesium, en tout 9 grains 1/2 de sel par gallon impérial de 20 onces. La terre et les plantes contenaient aussi une forte proportion de sel marin. On fit quelques recherches, et on reconnut que cette source communiquait avec les eaux de la mer. Pour s'assurer que c'était bien là la cause de la mort des plantes, on fit deux lots de 20 fuchsias chacun, dont un fut arrosé avec de l'eau de cette source, l'autre avec de l'eau de pluie. Le premier lot ne tarda pas à dépérir et à succomber; tous les autres fuchsias du second lot devinrent superbes. Il résulte donc de ce qui précède que l'eau qui contient 7 grains de sel par pinte devient un poison par son usage continuel pour les plantes faibles. — Reste à savoir quelle est la quantité de sel qui peut être dissoute dans l'eau sans danger pour la vitalité des plantes. Cela est d'autant plus utile à savoir que le puits artésien de Trafalgar-square en contient 20 grains par gallon, et qu'une source, dernièrement découverte à Southampton, renferme 40 grains de substances salines.

XYLOÏDINE ET COTON-POUDRE.

Le xyloïdine et le coton-poudre sont idio-électriques; le frottement de la main bien sèche peut les rendre électro-négatifs à un haut degré. Des vêtements fabriqués avec ces matières et mis sur le corps à nu peuvent ainsi exercer une action médicale par suite de l'électricité que produit le frottement de la peau. Un chimiste russe a recommandé l'emploi de chemises faites en calicot ou tissus analogues plongés dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique, ou de nitre et d'acide sulfurique.

Cette application du coton-poudre est très dangereuse à

cause de la spontanéité avec laquelle cette substance prend feu dans les circonstances les plus variées.

(*Traduit du Pharmaceutical Journal*, par CH. L.)

NOUVELLES DES SCIENCES.

INAUGURATION D'UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DE LOUIS-NICOLAS VAUQUELIN.

A messieurs les Rédacteurs du Journal de chimie médicale.

Messieurs,

Témoin oculaire de la cérémonie qui a eu lieu le 23 juin dernier à Saint-André-d'Hébertot, je m'empresse de vous adresser quelques détails sur cette inauguration.

Une borne monumentale, plantée à l'embranchement de quatre chemins, dans un herbage situé à Hébertot, donné par M. Rébut, indiquera aux voyageurs la commune où est né Vauquelin, et lui signalera ses deux plus belles découvertes, le chrome et la glucine.

A deux heures après midi, les gardes nationales de Pont-l'Evêque et de Beuzeville sont arrivées avec les autorités; la cérémonie commença sur une estrade élevée en face le monument, où étaient réunis la famille, les autorités et les amis du défunt. Cinq discours ont été prononcés, rappelant tous plus ou moins les qualités de l'illustre Vauquelin. Je vous envoie le mien.

Trois ou quatre mille personnes venues de dix à douze lieues assistaient à cette belle inauguration, au milieu de la vaste prairie où est placé le monument. Une tente de trois cents couverts était élevée, où les trois cents souscripteurs sont venus à quatre heures assister au banquet. M. Cordier, représentant et ancien sous-préfet de Pont-l'Évêque, a proposé un toast en faveur des pauvres de la commune. Une quête faite par lui et par une des dames du banquet a produit 508 fr., plus 100 fr. donnés par le conseil municipal d'Hébertot, font un total de 608 fr., qui, placés à la caisse d'épargne, donneront 30 fr. de rente que les pauvres toucheront tous les ans, le 23 juin. Il est impossible de trouver rien de plus imposant et de plus digne que cette cérémonie où le grand nom de Vauquelin était dans toutes les bouches. Un temps superbe, un pays magnifique, de vastes prairies couvertes de tentes renfermant de nom-

breux convives venus de très loin rendre hommage à la science. La journée du 23 juin sera mentionnée dans les archives d'Hébertot et dans la mémoire des habitants comme un jour d'autant plus heureux que le nom de Vauquelin, mort depuis vingt ans, laisse encore des bienfaits.

A sept heures du soir la cérémonie était terminée. Tout s'est passé dans le plus grand calme, et chacun, en se retirant, saluait le simple monument placé pour rendre hommage à un des hommes trop rares et si dignes d'être aimés.

J'ai l'honneur, etc. E. DUCHEMIN, pharmacien.

Le Havre, le 20 juillet 1850.

DISCOURS DE M. DUCHEMIN.

Messieurs,

Quand la France affligée déplore la mort d'un grand citoyen, quand un membre de la grande famille humaine a, pendant sa vie, honoré sa patrie, chacun doit employer ses faibles moyens à faire connaître à la postérité l'homme bienfaisant enlevé à ses nombreux amis. Comme lui enfant de la Normandie, et fier d'avoir suivi ses leçons, je croirais manquer à un devoir bien cher à mon cœur si je ne jetais quelques fleurs sur la tombe de l'illustre Vauquelin.

Si l'antiquité a fait connaître à la postérité les noms des hommes célèbres de chaque époque, nous devons, comme contemporains, ne pas oublier les nôtres; nous devons surtout citer celui dont les nombreux travaux ont donné à la chimie le degré de splendeur qui la fait admirer, et qui, par ses savantes analyses, a fait découvrir tant de produits utiles à la France et à l'étranger.

Le nom de Vauquelin a parcouru les deux hémisphères ; il est salué du beau titre de bienfaiteur de l'humanité. Ce nom, connu par ses bienfaits, aura une renommée d'autant plus grande qu'il traversera les ateliers qui tous empruntent à la chimie la plupart de leurs travaux. Les artisans n'oublieront jamais le savant chimiste qui leur a fait connaître les moyens de simplifier leurs travaux, et leurs enfants béniront le nom de Vauquelin.

Chez le pauvre comme chez l'opulent, les grands noms ne sont pas oubliés : celui de Socrate a traversé les siècles, celui du chimiste français n'aura pas moins de durée.

Si nous n'avons pas en France, comme en Angleterre, d'abbaye de Westminster pour placer près des rois nos hommes illustres, notre patrie n'en est pas moins reconnaissante ; chaque département se dispute

l'honneur d'élever des monuments à ses grands hommes. Le Calvados n'a pas voulu rester en arrière : la postérité saura où est né Vauquelin.

La nature est pauvre en grands hommes; tâchons, messieurs, de perpétuer les noms de ceux que la mort nous soustrait; élevons des monuments qui résistent aux intempéries des saisons; remercions la famille Vauquelin d'avoir déjà rempli nos vœux.

La place où cette borne vient d'être plantée sera saluée du voyageur, en lui indiquant où est né notre ami. Et vous, habitants d'Hébertot, soyez fiers de votre village : il possède les cendres et a donné naissance à celui qui fut, non-seulement l'ami de Napoléon, mais encore un des grands hommes que notre patrie honore et n'oubliera jamais.

Hébertot, 23 juin 1850.

E. DUCHEMIN, pharmacien au Havre.

N'ayant pu, par suite d'une indisposition assez grave, assister à la cérémonie de l'inauguration du monument élevé en souvenir de Vauquelin (1), nous publierons la notice que nous avions préparée pour cette solennité, notice dans laquelle nous avons cherché à rappeler la simplicité et les vertus d'un savant modeste.

LOUIS-NICOLAS VAUQUELIN est né à Saint-André-d'Hébertot, département du Calvados, à 14 kilomètres de Pont-Audemer, 6 kilomètres de Pont-l'Evêque, le 16 mai 1763.

Ses parents, peu riches, étaient cependant propriétaires d'une petite cour (2); mais son père, chargé d'une nombreuse famille, faisait des travaux pour les maîtres du château d'Hébertot, qui était habité par un petit-fils du chancelier d'Aguesseau.

Vauquelin passa une partie de sa jeunesse près de son père, qui était

---

(1) C'est avec le chagrin le plus vif que nous avons appris qu'on n'avait pas invité à cette cérémonie les corps savants auxquels Vauquelin avait appartenu. Certainement, l'Académie des sciences, l'Académie de médecine, la Faculté de médecine, le Collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École de pharmacie, l'École des mines, la Société philomatique, l'Ecole polytechnique, se seraient fait représenter à cette solennité. Il en eût été de même des élèves de Vauquelin : la plupart d'entre eux, s'ils avaient été prévenus à temps, se seraient rendus à Hébertot afin de donner à Vauquelin un dernier témoignage de leur souvenir.

(2) On donne le nom de *cour* aux habitations rurales normandes.

devenu l'homme de confiance, chargé de surveiller les travaux de la campagne. Il le suivait dans ses courses et l'aidait dans ses travaux. Plus tard, occupant de hautes fonctions, quand il revenait à Hébertot, il reconnaissait et tutoyait les anciens camarades avec lesquels il avait joué ou travaillé; il montrait avec plaisir les champs qu'il se souvenait d'avoir moissonnés, les prés qu'il avait fauchés, les arbres qu'il avait aidé à planter.

Le propriétaire du château d'Hébertot avait institué une école publique pour les enfants de Saint-André-d'Hébertot. Cette école était dirigée par un nommé Vatel, homme plus que sévère. Vauquelin, qui avait été admis dans cette école, avait, par son aptitude à l'étude et par une mémoire heureuse, apprivoisé Vatel, et bientôt le bon sens de ce maître d'école lui permit de reconnaître que Vauquelin en savait autant et peut-être plus que lui; il lui confia alors l'instruction de ses autres élèves, tâche que notre célèbre chimiste remplissait avec zèle et assiduité. « Jamais, » disait depuis M. Vauquelin, en se rappelant ses premières années, « Vatel n'a eu besoin de me faire la moindre réprimande. »

L'époque de l'instruction religieuse étant arrivée, Vauquelin fit sur l'esprit du curé, homme respectable de l'ordre de Prémontré, les mêmes progrès que ceux qu'il avait faits sur celui de Vatel : bientôt instruit, il instruisait à son tour une partie de ses camarades, et le curé se plaisait à causer avec lui; il l'invitait souvent à dîner.

La mère de Vauquelin, femme respectable, élevait ses enfants avec le plus grand soin; juste et sévère, elle distinguait Louis de ses frères; elle lui faisait réciter ses leçons, vantait sa mémoire, et lui répétait souvent : « Travaille, mon pauvre Colin, tu auras de beaux habits comme ces « messieurs du château (1). » Vauquelin, satisfait de ce présage, sautait de joie, redoublait d'attention dans ses études et faisait de plus rapides progrès. Cette exhortation de la mère de M. Vauquelin, qui paraît l'avoir excité au travail, est fort singulière : en effet, il est remarquable de voir Vauquelin se réjouir dans l'espérance d'avoir un bel habit, lui qui, plus tard, fut l'homme le plus simple et le plus modeste dans ses vêtements.

Vauquelin, ayant atteint l'âge de quatorze ans, quitta Hébertot et vint à Rouen; arrivé dans cette ville, il entra, on ne sait par quelle circonstance, comme garçon de laboratoire chez un pharmacien de Rouen qui faisait

(1) Ces paroles sont exactement celles de la mère de M. Vauquelin; par ces *messieurs*, elle entendait les gens à livrée du château.

un cours de physique et de chimie. Vauquelin, qui assistait à ce cours pour rincer les verres, écoutait avec une attention remarquable, et dans ses moments de loisir il rédigeait les leçons qu'il avait suivies. Le pharmacien, ayant appris que Vauquelin avait recueilli des notes, se fit présenter les cahiers; il fut étonné de la clarté des idées et de la rédaction qui, depuis il l'a avoué, était meilleure que la sienne. Par l'effet d'un amour-propre mal entendu, il le priva de ces cahiers, ce qui causa à Vauquelin une peine des plus vives.

Les élèves qui travaillaient chez ce pharmacien, et qui avaient apprécié notre célèbre chimiste, furent saisis d'indignation; ils lui prédirent presque son avenir; ils le déterminèrent à quitter Rouen pour venir travailler à Paris comme élève en pharmacie.

Les succès qu'obtint Vauquelin à Paris changèrent la manière de voir du pharmacien qui l'avait si peu apprécié : il se vantait de l'avoir eu pour élève; il lui écrivait *pour le prier de lui faire l'honneur de descendre chez lui lorsqu'il irait à Rouen.*

M. Vauquelin pardonna franchement à ce pharmacien les torts qu'il avait eus envers lui; mais il se souvenait quelquefois avec amertume de ce qu'il avait été privé de ses cahiers. Il disait alors : « J'ai éprouvé dans « ce moment plus de peine que si on m'avait enlevé mes habits. »

Vauquelin, avant de venir à Paris, alla visiter sa famille; il fut alors chargé par le curé d'une somme assez considérable d'argent qu'il envoyait à son couvent, situé aux environs de Saint-Germain-en-Laye. Une lettre jointe à l'envoi était écrite en termes si flatteurs pour Vauquelin, que le prieur l'accueillit avec la plus aimable cordialité et qu'il le força à rester plusieurs jours dans le couvent, où il fut bien traité.

De retour de Saint-Germain, notre jeune chimiste entra comme élève en pharmacie chez Picard, pharmacien, rue Saint-Honoré, beau-père de M. Goupil, où il resta deux ans. Il profitait de ses jours de sortie pour faire des visites à madame d'Aguesseau, qui habitait Paris et qui le recevait avec bonté, et l'exhortait à se bien conduire et à bien travailler.

Vauquelin, au sortir de chez M. Picard, entra chez M. Auprêtre, qui avait sa pharmacie rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Il fût resté longtemps chez ce pharmacien qui s'occupait de littérature, s'il n'eût été atteint d'une maladie qui le força de se mettre au lit. Cette maladie prenant un caractère de gravité, Vauquelin quitta Auprêtre, qui n'avait ni femme ni domestique qui pussent lui porter des secours; il se fit conduire à l'Hôtel-Dieu, où il resta deux mois. Il en sortit, à peine conva-

lescent, pour entrer chez M. Chéradame, beau-père de M. Laugier, qui avait sa pharmacie rue Saint-Denis, où il acheva de se rétablir par les bons soins de la famille Chéradame, et par ceux que lui prodigua une des sœurs de Fourcroy, madame Guedon, qui, accablée par des malheurs, avait été recueillie par cette famille.

Vauquelin resta deux ans dans la pharmacie Chéradame. Il profita de tous les instants de loisir qu'il eut dans cette maison pour s'occuper d'étudier la langue latine. Un de ses camarades, M. Prempain, qui est décédé pharmacien à Argenton, alors élève comme lui dans la même maison, lui donnait des leçons.

Pour classer dans sa mémoire les différents mots latins, chaque fois qu'il sortait pour aller chercher ou porter des médicaments, il emportait avec lui une feuille d'un vieux dictionnaire qu'il étudiait pendant le trajet qu'il avait à parcourir.

A cette époque, Vauquelin s'occupait aussi de botanique. Le dimanche de sortie était consacré à suivre les herborisations, et M. Dubuc, de Rouen, qui était alors élève chez MM. Demorette et Sureau, rue Saint-Martin, allait quelquefois herboriser avec Vauquelin ; il était étonné de sa mémoire. M. Dubuc, dans une de ses lettres, s'exprime de la sorte : « Je vous avoue qu'il m'en imposait par la facilité qu'il avait d'ap-« prendre, et nous le jugions digne d'être notre chef. »

C'est aussi dans la maison de M. Chéradame que Vauquelin fit connaissance avec M. Laugier, qui venait voir sa cousine, mademoiselle Chéradame, maintenant madame Laugier ; et là, M. Prempain, qui donnait des leçons de latin à Vauquelin, en recevait de grec de M. Laugier.

Vauquelin était laborieux ; mais il s'attirait quelquefois des reproches de son patron. Lorsque celui-ci était absent, Vauquelin prenait des verres à expériences, des réactifs, faisait des mélanges, et restait en contemplation devant les réactions qu'il avait produites. Il ne se contentait pas d'étudier le jour, plusieurs fois M. Chéradame le surprit étudiant dans son lit au milieu de la nuit. Il lui fit à ce sujet des réprimandes, en se basant sur les accidents qu'il pouvait causer.

C'est encore chez M. Chéradame que Vauquelin fit la connaissance de Fourcroy, connaissance qui lui fut éminemment utile, puisque ce fut ce savant qui éleva Vauquelin, qui détermina sa vocation pour la chimie, qui l'associa à ses travaux et qui le fit connaître au monde savant.

Fourcroy, cousin-germain de M. Chéradame, se délassait quelquefois de ses travaux en visitant ses amis ; il venait, sans être invité, s'asseoir à

la table de ce pharmacien, où il trouvait de ces plaisirs simples dont sont privés les hommes d'une grande célébrité, qui le plus souvent ne s'appartiennent pas.

Après un dîner de famille, la conversation se porta sur les élèves : Chéradame fit connaître à Fourcroy les bonnes qualités de Vauquelin, tout en se plaignant de son goût décidé pour la chimie et de sa passion pour l'étude. Il émit l'idée que cet élève ferait un sujet distingué.

Vauquelin, qui s'était levé à la fin du repas, entra par hasard dans la salle comme cet entretien venait de finir. Fourcroy, qui avait conçu de suite l'idée de s'attacher ce jeune homme, s'adressa à lui, et le colloque suivant s'établit :

— On dit, M. Vauquelin, que vous aimez beaucoup la chimie?

— Beaucoup, monsieur.

— Est-ce que vous voudriez en faire?

— Ce serait mon bonheur.

— Voulez-vous venir chez moi? Il faudra travailler. Je ne suis pas bien riche; mais je vous nourrirai et je vous donnerai cent écus par an.

Vauquelin accepta. Il quitta la maison de M. Chéradame et vint habiter chez Fourcroy; il s'occupa avec zèle des travaux du laboratoire, mérita l'estime et l'amitié de M. Fourcroy et celle de madame Lebailly, sa sœur, qui dirigeait sa maison. A la fin de la deuxième année, Fourcroy, pour témoigner à Vauquelin son contentement, lui fit remettre par madame Lebailly une superbe montre d'argent. Ce fut le premier bijou que M. Vauquelin ait eu en sa possession; il le conserva avec un soin extrême.

Vauquelin était d'une complaisance et d'une timidité sans bornes. Pénétré de la plus vive affection pour madame Lebailly, femme pleine d'esprit et du plus grand mérite, il lui servait de chevalier, et quand elle allait rendre visite à M. Laugier, qui, de père en fils, était trésorier aux Quinze-Vingts, il l'accompagnait jusqu'à la porte, refusait d'entrer, et, assis sur les bancs de pierre qui garnissent la cour, il attendait sa sortie.

Les visites de madame Lebailly à M. Laugier père se renouvelant de temps en temps, on s'aperçut de la timidité de Vauquelin, et M. Laugier fils le força à entrer chez son père et à se considérer comme un ami de la maison. C'est de cette époque que date l'amitié que conçurent l'un pour l'autre deux hommes destinés à suivre la même carrière, à habiter le même établissement, à partager les mêmes travaux et les mêmes honneurs; cette amitié s'accrut lorsque M. Laugier entra chez Fourcroy et vint travailler avec Vauquelin dans le même laboratoire.

Vauquelin, sans discontinuer de travailler dans le laboratoire de Fourcroy, cessa de demeurer avec lui; il alla habiter avec les sœurs de ce savant, qui venaient d'ouvrir, rue des Boucheries-Saint-Germain, une petite boutique de parfumerie et de jouets d'enfants. Là il tomba malade une seconde fois; cette maladie dura neuf mois, temps pendant lequel madame Guedon et madame Lebailly le traitèrent comme un fils, lui prodiguèrent les soins les plus affectueux, lui procurèrent le linge qui lui était nécessaire; elles pourvurent enfin à tous ses besoins.

Vauquelin ne savait s'il devait accepter les bienfaits des sœurs de Fourcroy; mais madame Lebailly le rassurait et lui répétait sans cesse : « Acceptez; si quelque jour vous réussissez, vous nous rendrez ces légères avances. »

Vauquelin, étant entièrement rétabli, reprit le cours de ses travaux chimiques. Il suivait en même temps des cours de physique et d'histoire naturelle. Sous un ancien prêtre, il fit une année de philosophie, et se fit recevoir maître ès arts.

Vauquelin, ayant terminé ses études, s'occupait constamment de chimie; il préparait le cours que Fourcroy faisait au Lycée (maintenant l'Athénée des arts). C'est dans cet établissement que Vauquelin professa pour la première fois. Fourcroy, qui connaissait et appréciait tout le talent de Vauquelin, l'engagea à faire un cours. N'ayant pu le décider, il obtint de lui qu'il ferait une répétition de son cours de chimie, et cette répétition eut lieu dans le laboratoire du Lycée. M. Laugier, qui assistait à la première séance, dit que Vauquelin, tout déconcerté, eut beaucoup de peine à faire sa première leçon; il cherchait ses mots, balbutiait, tout en disant d'excellentes choses. Cette manière d'être ne doit pas étonner ceux qui ont connu Vauquelin, car ils savent que, chaque année, lorsqu'il devait commencer son cours, il était malade, et que la maladie ne se dissipait que quand il avait fait cinq ou six leçons (1).

Vauquelin, ayant un peu vaincu sa timidité, accepta la proposition que lui fit Fourcroy de le remplacer dans la chaire de chimie du Lycée, et il fit alors dans la salle publique un cours qui fut préparé par M. Laugier; il continua ce cours pendant plusieurs années.

Fourcroy, appréciant de plus en plus Vauquelin, l'associa à ses travaux, et bientôt la publication de nombreux mémoires fut la suite de

(1) Laugier, ce savant si modeste, était aussi malade lorsqu'il devait, chaque année, commencer son cours.

cette association qui devint avantageuse pour tous les deux. Fourcroy, ayant la plus intime connaissance de la philosophie chimique, concevait les travaux à faire, il les indiquait à Vauquelin qui pratiquait avec une extrême habileté; réunis, ils discutaient les résultats obtenus, poussaient plus loin leurs recherches, recueillaient de nouveaux faits qui, le plus souvent, étaient rédigés par Fourcroy, et publiés sous les noms collectifs de Fourcroy et de Vauquelin.

En 1792, Vauquelin, qui s'était fait recevoir pharmacien, dirigeait la pharmacie de M. Goupil, rue Sainte-Anne; et le 10 août de la même année, il eut le bonheur de sauver la vie à un soldat suisse qui, échappé des Tuileries, s'était soustrait par la fuite à la fureur du peuple.

En sauvant la vie à ce malheureux, Vauquelin exposait la sienne et celles de mesdames Lebailly et Guedon, qui habitaient avec lui.

Peu de temps après cet événement, Vauquelin reçut d'H..... une lettre qui contenait ces mots : « *Pars, fais-nous du salpêtre, ou je t'en-* « *voie à la guillotine.* » On prétend que cet ordre menaçant était un bienfait, il assurait la sécurité de Vauquelin dont on avait besoin. Vauquelin courut prendre ses instructions et se mit en route.

En 1793, par suite des événements de la révolution, Vauquelin, qui était revenu à Paris, le quitta de nouveau ; il fut employé comme pharmacien militaire à l'hôpital de Melun. Il ne resta pas longtemps dans cette ville; et l'année suivante, 1794, rappelé à Paris, il fut nommé professeur-adjoint de chimie à l'*Ecole centrale des travaux publics*, qui, en septembre 1795, prit le nom d'*Ecole polytechnique*. Les cours de chimie, à cette époque, étaient faits par Fourcroy et par Guyton-Morveau, et les répétitions par Vauquelin.

A peu près à la même époque, on réorganisa l'*Ecole des mines*. Vauquelin obtint le titre d'inspecteur et fut chargé de faire un cours de docimasie, et il vint habiter un appartement dans les bâtiments de l'Ecole, qui, projetée par le cardinal Fleury, avait seulement été instituée en 1783, dans la rue de l'Université.

Pour la première fois de sa vie, Vauquelin eut un logement à lui. Plein de reconnaissance pour les services que lui avaient rendus les sœurs de Fourcroy, mesdames Lebailly et Guedon, il disposa en leur faveur de la plus grande partie de cet appartement. Depuis ce moment, ces dames ne le quittèrent plus qu'à leur mort; elles prirent la direction de ses affaires.

Plus tard, les bâtiments de l'Ecole des mines ayant dû être employés

à une autre destination, Vauquelin vint habiter la rue de la Paix, maintenant la rue de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés; il ne quitta ce logement que pour aller prendre au Jardin-des-Plantes celui qui était devenu vacant par le décès de M. Brongniart, professeur de chimie.

En 1795, Vauquelin fut nommé membre de l'*Institut national*, maintenant l'*Académie des sciences*.

Lors de l'établissement de l'ordre de la Légion-d'Honneur, il reçut la croix et fut nommé chevalier de l'empire.

L'Ecole spéciale de pharmacie ayant été créée, Vauquelin en fut nommé directeur.

A peu près à la même époque il obtint le titre d'essayeur de la garantie des bijoux d'or et d'argent à Paris; il remplissait cette place importante avec le plus grand zèle. Depuis quelques années il avait appelé près de lui, et pour le seconder dans les essais, l'un de ses frères, M. Pierre Vauquelin.

Vauquelin, à la mort de M. d'Arcet père, avait été nommé professeur de chimie au collége de France; mais, plus tard, le père de M. Brongniart, de l'Institut, qui professait la chimie appliquée aux arts au Muséum d'histoire naturelle (au Jardin-du-Roi), étant décédé, M. Vauquelin fut nommé pour lui succéder, sur la présentation unanime qui en fut faite par les membres de l'Institut, par l'administration et par les inspecteurs des études.

Vauquelin, en acceptant cette dernière chaire, fut dans l'obligation de donner sa démission de professeur au Collége de France, ce qu'il fit sans regret, la place du Collége de France devant être donnée à un de ses élèves.

Vauquelin commença alors son cours de chimie appliquée aux arts, cours qui durait trois ans, et qu'il continua presque jusqu'à sa mort.

Le cours de chimie fait par Vauquelin était suivi par un petit nombre de personnes; mais cette réunion était composée de gens instruits qui venaient apprendre ce que l'on ne trouvait nulle part, et ce que Vauquelin avait appris dans sa longue pratique. Nous devons regretter que ce cours, quoique fait sans méthode, n'ait pas été publié; cette publication eût pu produire de grands résultats par l'application dans nos fabriques des savantes remarques de notre illustre maître.

Fourcroy ayant succombé à une attaque d'apoplexie, la place de professeur de chimie à la Faculté de médecine devint vacante. Vauquelin, en 1811, se présenta au concours ouvert à l'Ecole de médecine; mais

telle était l'estime et la vénération qu'il inspirait à ses concurrents, que ceux-ci refusèrent de lui disputer cette chaire, dont il était reconnu d'avance le plus digne. Il fut à cette époque reçu docteur en médecine, sur la présentation d'une thèse qui avait pour objet l'analyse de la matière du cerveau de l'homme, analyse par laquelle il avait établi, à l'aide de nombreuses expériences, que le cerveau de l'homme est à peu près composé des mêmes substances que celui des animaux.

Vauquelin conserva cette place de professeur jusqu'en 1822. A cette époque, moins favorablement apprécié par le ministère qu'il ne le méritait, il fut disgracié. Cette disgrâce, qu'il partagea avec d'illustres confrères, MM. de Jussieu, Dubois, Pelletan, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lallement, Leroux et Moreau, le toucha vivement. Il en fut cependant moins affecté que l'homme qui en avait été la cause involontaire. Celui-ci se la reprochait sans cesse, et le chagrin qu'il en éprouva fut la principale cause de sa mort qui précéda celle de Vauquelin.

En 1820, lors de la création de l'Académie royale de médecine, Vauquelin fut nommé titulaire de la section de pharmacie, et souvent cette section eut à applaudir le savoir et la modestie de cet illustre chimiste.

En 1827, Vauquelin fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et en 1828 le département du Calvados le choisit pour un de ses représentants à la Chambre des députés. Vauquelin était un des membres de cette Chambre qui se faisait distinguer par son assiduité. Il n'était pas orateur; mais un esprit droit et éclairé, son amour du bien public, son désir de voir les progrès se faire sans anarchie, faisaient de Vauquelin un bon et loyal député.

Vauquelin habitait un appartement au Jardin-du-Roi; c'est là qu'il passa la plus grande partie de sa carrière, en compagnie des sœurs de Fourcroy. On peut dire à son éloge qu'il rendit au centuple à mesdames Lebailly et Guedon les soins qu'il en avait reçus. Il était tout à la fois pour ces dames un ami et un frère. Pendant tout le temps que vécut madame Lebailly, elle fut entièrement la maîtresse de diriger la maison et l'emploi des fonds de Vauquelin. Lors de la maladie qui la conduisit au tombeau, il la soigna comme l'aurait fait le meilleur des fils, et il lui rendait des services qui eussent peut-être répugné même à l'homme qui aurait fait toute sa vie une étude de soigner les malades.

Madame Lebailly ayant succombé, il reporta toute sa sollicitude sur madame Guedon, à laquelle il eut encore le chagrin de fermer les yeux après une longue et douloureuse maladie.

Vauquelin était simple et modeste ; sa vie était celle d'un patriarche ; ses amusements étaient le travail et la lecture : Horace et Virgile étaient ses auteurs favoris. Les visites que lui rendait un de nos savants les plus distingués, le bon M. Desfontaines, étaient encore un de ses plaisirs les plus vifs.

Vauquelin, peu musicien, aimait beaucoup la musique ; son auteur favori était son compatriote Boyeldieu. Peu de jours avant sa mort, le 1er octobre 1829, l'un de nous, qui avait été le voir à Hébertot, parlait à M. Duhamel, dans le but de distraire Vauquelin de ses souffrances, des opéras nouveaux. Vauquelin prit alors part à la conversation, vanta avec chaleur le musicien normand, parla du *Calife* avec enthousiasme, et nous rappela, en les chantant, les plus jolis morceaux de cet opéra. Nous ne pensions pas, en cet instant, entendre les derniers chants du cygne : peu de temps après, le 15 novembre, Vauquelin n'existait plus.

Vauquelin avait emporté avec lui ses auteurs favoris, Virgile et Horace ; il les lisait et les relisait sans cesse. Il avait puisé dans cette lecture un goût et une élégante simplicité qui se faisaient surtout remarquer dans sa correspondance familière. Nous croyons pouvoir en donner un exemple en rapportant ici une lettre qu'il écrivait, le 12 juillet 1829, à madame Duhamel (1) :

« Madame,

« Si les dieux m'avaient donné le talent d'Horace ou de Virgile, je vous « aurais adressé, en reconnaissance de vos bienfaits, quelque ode ou « quelque pièce de poésie dont vous êtes un si digne sujet !

« Privé de ces dons divins, je ne puis vous offrir que le résultat d'un « travail grossier, mais dont l'hommage, que je vous prie d'avoir la bonté « d'agréer avec indulgence, est pur et sincère.

« VAUQUELIN. »

Ce travail, fait en juillet 1825, a pour titre : *Essai sur les marnes du Calvados.*

Vauquelin était porté à rendre service ; mais il fallait qu'on le lui demandât : il ne s'imaginait point qu'on pût avoir besoin de sa protection ; souvent il l'accordait sans penser qu'elle pût être utile. Cette manière de voir tenait à son extrême modestie qui ne lui avait pas permis de s'ap-

(1) Cette lettre a été autographiée par nos soins, et nous la conservons, non-seulement comme un modèle de simplicité et de bon goût, mais encore comme un *fac-simile* de l'écriture de Vauquelin. A. C.

précier lui-même. Parmi les faits qui peuvent faire connaître l'homme, nous citerons le suivant, dont la source est incontestable; il fait connaître le noble caractère de Vauquelin, et en même temps il montre que le chimiste croyait au pouvoir de l'habit.

En 1808, Bonaparte, après le désastre de Baylen, ordonna que les Espagnols habitant Paris et qui pourraient donner des craintes fussent arrêtés pour être conduits dans divers dépôts. L'exécution suivit de près l'ordre donné, et soixante Espagnols (environ) furent conduits à la Préfecture de police, pour être, de là, dirigés sur diverses destinations. L'un d'eux, qui était venu à Paris pour étudier la chimie, suivait le cours de Vauquelin; n'ayant pas dans la capitale de protecteurs puissants sur lesquels il pût compter, il réclama l'appui de son professeur. Dès six heures du matin, Vauquelin, en costume de membre de l'Institut, était à la Préfecture de police pour réclamer et se porter garant du jeune Espagnol, qui fut mis en liberté.

Si M. Vauquelin eût dédaigné de s'occuper du jeune étranger qui réclamait son secours, ou s'il eût mis plus de temps à obliger, la France et l'Espagne compteraient peut-être un savant de moins. Le jeune Espagnol réclamé si chaudement par Vauquelin était M. Orfila (1), qui, depuis, s'est fait une réputation européenne.

Vauquelin, quoique timide, avait un caractère ferme, et il était difficile de l'empêcher de dire sa façon de penser; le fait suivant peut en donner un exemple. Ce fait a été rapporté de diverses manières dans les journaux; mais nous le tenons de M. Duhamel, à qui M. Vauquelin le racontait peu de temps avant sa mort.

Un premier jour d'avril, Fourcroy, Vauquelin et d'autres savants avaient été invités à aller à la Malmaison.

Dans la conversation, l'empereur se plaignit vivement d'avoir reçu le matin une lettre qui venait d'Allemagne et qui, pour le courrier, lui coûtait quatre mille francs, quoiqu'il n'y eût rien d'écrit dans cette lettre.

Fourcroy fit observer à l'empereur que peut-être cette lettre était écrite avec de l'encre sympathique.

L'empereur lui dit que non, et que des recherches avaient été faites dans le but de reconnaître la présence d'une encre quelconque; mais qu'elles avaient été inutiles.

---

(1) Nous tenons ces faits de M. Orfila lui-même.

Vauquelin, qui jusque-là avait réfléchi sans rien dire, se souvenant de la date de réception de la lettre, s'écria : « Il faut avouer, sire, que « c'est un désagréable *poisson d'avril!* »

L'empereur, sans répondre à Vauquelin, le regarda d'un air sévère ; mais bientôt cette sévérité s'adoucit, et dans la journée il s'entretint avec familiarité, comme il le faisait quelquefois, avec notre célèbre chimiste.

Vauquelin appartenait à un grand nombre de Sociétés savantes françaises et étrangères, et particulièrement à la Société royale de Londres, à la Société de pharmacie de Paris, aux Sociétés philomatique et d'agriculture, à la Société de chimie médicale de la même ville. Il a fait un grand nombre d'élèves, parmi lesquels on compte : MM. Bouchardat ; Caventou, Chevreul, d'Arracq, Descotils, Grimm, Guérard, Kulmann, Lodibert, Marcadieu, Meyrac, Pallas, Payen, Pelletier, Quesneville, Robinet, Robiquet, Tassart père et fils, Thierry (de Caen), etc., etc. Nous avons pu aussi profiter, non-seulement de ses leçons, mais encore de ses conseils, et, pendant plus de cinq ans que nous sommes resté dans son laboratoire, nous fûmes traité comme son propre fils; pour contenter Vauquelin, nous n'avions qu'une seule chose à faire, c'était de chercher à l'imiter, en nous livrant constamment au travail.

Vauquelin travaillait sans relâche, et avant son dernier voyage en Normandie il avait commencé divers travaux : 1° sur l'origine du beurre de galam et sur la nature chimique du fruit qui le produit ; 2° sur les eaux considérées dans leurs rapports avec la géologie, l'hygiène et les arts. Déjà ce travail était avancé, et dix des eaux distribuées dans Paris avaient été analysées.

L'analyse de l'eau de l'Ourcq avait été demandée par le préfet de la Seine, et il avait reconnu : 1° que cette eau contenait 0,479 de substances solides sur 1,000 parties d'eau ; 2° que l'eau de la Seine contenait 0,182 de matières solides sur 1,000 parties d'eau ; 3° que les sulfates de chaux et de magnésie sont en proportion beaucoup plus considérable dans les eaux de la Seine au sortir de Paris que dans les eaux du canal ; 4° que l'analyse des eaux de la Seine, prises sur les deux rives, démontre qu'elles sont différentes les unes des autres; en effet, sur la rive droite l'eau contient du carbonate, du sulfate et de l'hydrochlorate de magnésie ; sur la rive gauche on ne trouve ni carbonate ni sulfate de cette base; 5° que sur la rive droite les sels déliquescents ne donnent aucun indice de nitrate, tandis que la présence sur la rive gauche d'un sel à base d'acide nitrique y est bien évidente ; 6° qu'il est démontré par l'analyse des eaux de la

Seine et de la Marne, et par celle des eaux de la Seine prises à Paris sur les deux rives, que les eaux de la Seine et de la Marne arrivent dans cette capitale sans être mêlées; ce qu'on avait déjà pu reconnaître par la couleur de l'eau, qui est différente dans certaines saisons.

Vauquelin faisait de temps en temps des voyages dans la contrée qui l'avait vu naître. Ces voyages étaient autant de triomphes, chacun s'empressait d'accueillir et d'inviter le savant qui devait son élévation à l'amour du travail.

Vauquelin conduisit mesdames Lebailly et Guedon à Hébertot; il alla s'installer au château, chez le propriétaire, M. Duhamel, qui se faisait un plaisir de les recevoir.

Plus tard, venu seul à Hébertot, il voulut occuper une petite maison qu'il louait, et dans laquelle il n'y avait que deux chambres habitables, encore l'une d'elles fut-elle transformée en laboratoire, et c'est là qu'il fit ses deux derniers travaux :

1° L'*Analyse de l'eau de la fontaine de Vimont, paroisse de Saint-André-d'Hébertot, fontaine où avait été puisée l'eau avec laquelle on l'avait baptisé*;

2° Un *Essai sur les marnes du Calvados* (1).

A peine Vauquelin était-il arrivé à Hébertot, qu'il courait voir sa mère; il la promenait partout, il la conduisait chez toutes ses anciennes connaissances. Il fit tous ses efforts pour amener cette bonne mère à Paris, afin de la fixer près de lui; mais cette femme, pleine de bon sens, s'y refusa constamment. « Qu'est-ce que je ferais à Paris avec ces belles dames? « disait-elle. J'aime mieux notre chaumière. » La mère de Vauquelin vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans, et jusqu'à cette époque elle filait pour faire du linge à un des frères de Vauquelin, au frère Jacques.

Vauquelin, depuis quelques années, avait éprouvé des chagrins. Sa disgrâce à la Faculté de médecine, la perte d'un neveu qu'il chérissait et qui semblait devoir perpétuer dans la science le nom de Vauquelin, altérèrent sa santé; il fit deux maladies graves. A peu près rétabli de ces maladies, il résolut de passer à la campagne une partie de l'été de 1829, espérant que ce séjour rétablirait entièrement sa santé.

En passant à Rouen, il alla voir une de ses anciennes connaissances,

(1) Cet *Essai* et l'*Analyse de l'eau de la fontaine de Vimont* ont été publiés dans le *Journal de Chimie médicale*.

M. Lebret, et, comme il avait quelques instants de disponibles, il proposa à ce pharmacien d'aller faire une herborisation. Celui-ci accepta avec le plus vif plaisir. Cette herborisation fut courte, mais elle fit le plus grand plaisir à M. Lebret. « Vauquelin, dit-il, fut plein d'amabilité, et « le court et dernier espace de temps que je passai avec lui ne s'effa- « cera jamais de ma mémoire. »

Vauquelin, parti de Rouen, vint s'établir à Hébertot; il y resta deux mois. Pendant cet espace de temps, il fit des excursions multipliées; il monta à cheval. Bientôt, l'influence de l'air natal se fit sentir sur les organes digestifs qui en ressentirent un surcroît d'activité et d'énergie. Vauquelin, qui prit cette amélioration pour l'expression vraie de ses forces, ne calcula pas assez la mesure de cette activité des organes et des forces digestives.

Parti d'Hébertot pour faire un voyage aux environs de Caen, en revenant de cette ville il s'arrêta à Pont-l'Evêque, dîna chez un ami, monta ensuite à cheval, et fit, pour se rendre à Hébertot, une lieue et demie par des chemins affreux; il éprouva un froid vif qui porta le trouble dans sa digestion.

A son retour à Hébertot, Vauquelin accepta un logement chez M. Duhamel, là tous les soins les plus empressés lui furent prodigués par les maîtres du château.

L'état de M. Vauquelin ayant empiré et son indisposition prenant un caractère inquiétant, on appela plusieurs médecins : MM. Simon et Lesauvage, de Caen. M. Fouquier, médecin ordinaire de Vauquelin, fut aussi consulté par lettre; mais on sait que ces consultations ne peuvent toujours être utiles, puisque l'état du malade n'est souvent plus le même au retour du courrier porteur de la consultation.

Les médicaments et les conseils donnés par M. Simon n'étant pas suivis, M. Simon en témoigna son mécontentement. Vauquelin, à qui les médicaments répugnaient, aima mieux se passer des secours de cet habile médecin que de se conformer à ses ordonnances.

M. Lesauvage, de Caen, resta seul pour conduire un malade difficile et dont le moral s'affectait aisément; il prit à notre célèbre chimiste le plus vif intérêt, et il faisait très souvent le trajet de Caen à Hébertot (douze lieues) pour venir le voir, le consoler et lui prodiguer ses savants conseils.

Conduire Vauquelin n'était pas chose facile pour un médecin; M. Lesauvage eut donc toute la peine possible à lui faire sentir quelle était

la nécessité d'un régime sévère qui semblait contraster avec la grande faiblesse du malade. Cependant ce régime, suivi en partie, avait eu les plus heureux résultats. Le 9 août, Vauquelin écrivait à M. Laugier :

« Ma santé va assez bien; mais je n'ai pas encore entièrement recouvré « mes forces. Je compte rester à la campagne jusqu'à la fin de septembre, « à moins que quelque affaire urgente ne me force à la quitter plus tôt. « Tu me dis que tu es fatigué : je n'en suis point étonné. Le métier de « professeur, quand on le fait en conscience comme toi, n'est pas si doux « qu'on le croit communément. Tu feras bien d'aller passer quelque « temps à la campagne. Je voudrais que le lieu que j'habite ne fût pas « aussi éloigné de Paris, je t'inviterais à y venir; nous ferions ensemble « quelques petites courses, et nous parlerions de chimie que j'aime tou- « jours beaucoup, mais que j'oublie tous les jours.

« Adieu, mon cher ami; je t'embrasse de tout mon cœur.

« VAUQUELIN. »

A la fin de septembre, Vauquelin ayant éprouvé une rechute, nous fîmes un voyage pour le voir. Nous fûmes rassuré à sa vue, et nous ne pensions pas qu'une mort prochaine nous priverait à tout jamais de l'homme estimable qui avait guidé nos premiers pas, et qui nous avait communiqué une étincelle de ce besoin d'apprendre qui le portait sans cesse à étudier.

Vauquelin, rétabli encore une fois, parlait déjà de son retour, qui était décidé, lorsqu'un écart de régime causa les accidents qui déterminèrent sa mort. Ce fut le 29 octobre que Vauquelin éprouva ce nouvel accident, qui nécessita de suite la présence de M. Lesauvage (1).

---

(1) Nous devons signaler à la reconnaissance des élèves de Vauquelin un brave homme, le nommé AVOINE. Cet homme, âgé de plus de soixante ans, s'était attaché à Vauquelin, qui l'aimait beaucoup. La rechute éprouvée par Vauquelin exigeant les secours du médecin, le sieur Avoine partit d'Hébertot à une heure après minuit, et, par des chemins affreux qui ne pouvaient être suivis qu'à pied, il fit les douze lieues qui séparent Caen d'Hébertot pour aller avertir M. Lesauvage.

Quatre des élèves de Vauquelin, MM. Lassaigne, Payen, Chevallier et Robinet, ont fait graver une médaille qui fut remise à cet homme qui se recommande encore à nos souvenirs. Avoine était un des marins qui faisaient partie de l'équipage commandé par Dupetit-Thouars pour aller à la recherche de La Pérouse.

La présence du médecin ne put calmer les accidents survenus; la perte de l'appétit devint complète, la maigreur était extrême, l'irritation de l'estomac s'annonçait par un sentiment de chaleur qui se faisait ressentir après l'usage des boissons et surtout après le dégagement des gaz; enfin le malade était réduit au marasme lorsqu'il perdit la vie.

Quelques jours avant sa mort, il demanda à sa sœur, madame Pierre Vauquelin, une glace. Après s'être examiné pendant quelques instants, il lui demanda si elle ne remarquait pas sur ses traits et sur ses lèvres la pâleur de la mort; et, sur sa réponse négative, il répliqua : « Je res-« sens cependant le froid des tombeaux. »

Vauquelin avait pressenti l'heure de sa mort. Le 14 novembre, à cinq heures du soir, il demandait à une personne qu'il affectionnait beaucoup et qui ne le quitta qu'à ses derniers moments, ce qu'avait dit M. Lesauvage. Sur la réponse qu'elle lui fit que le médecin n'avait rien dit, il répliqua : « Comment, il ne t'a pas dit que ce serait fini avant peu? Eh « bien! en ce cas, dis-moi adieu pour la dernière fois. »

A dix heures et demie, Vauquelin pria M. Duhamel de le retourner sur le côté gauche, et comme il avait calculé que son existence devait se terminer entre onze heures et minuit, il demandait souvent l'heure; on lui répondant on avait soin de le tromper. Cependant sa prévision fut juste, il cessa d'exister dans la nuit du 14 au 15 novembre 1829.

A dix heures il avait reçu la visite du vénérable pasteur de Saint-André-d'Hébertot, M. Giffard; et, après une conversation des plus touchantes entre un homme rempli d'une morale évangélique la plus pure et un malade que le pasteur louait pour sa résignation et pour son courage à supporter de vives souffrances, ils se donnèrent parole pour le lendemain... Mais Vauquelin n'existait plus!

Le convoi de Vauquelin fut simple pour l'homme, mais pompeux pour la localité. Le cortége se composait de plusieurs prêtres venus des environs, du bon pasteur de Saint-André-d'Hébertot et des principaux habitants de cette commune, enfin de la famille de notre célèbre chimiste.

Un terrain acheté par ses parents renferme la dépouille mortelle de Vauquelin ; une pierre tumulaire rappelle aux voyageurs que ce célèbre chimiste est venu mourir aux lieux qui l'avaient vu naître.

Nous ne terminerons pas la première partie de cette notice sans exprimer un regret qui nous est commun avec les nombreux amis et élèves de cet illustre maître : c'est que ses dépouilles mortelles n'aient pas été apportées à Paris, et qu'aucune cérémonie ne les ait mis à même de lui

donner une dernière marque de respect et d'attachement, en assistant aux honneurs funèbres qui lui auraient été décernés (1).

Parmi les découvertes faites par Vauquelin, celle du chrome et de ses composés suffirait pour rendre son nom immortel. En effet, le chrome et les produits qui dérivent de ce métal sont employés par les peintres, par les bijoutiers, par les fabricants de cristaux et de porcelaine, par les teinturiers, etc.; et il y a six mois à peine qu'on admirait à l'*Exposition de l'industrie française* de nombreux et brillants produits qui doivent toute leur valeur au chrome ou à ses composés.

La sagacité de Vauquelin était telle, que, chargé d'analyser une matière bleue qui s'était produite accidentellement dans un des fours de la fabrique de Saint-Gobin, Vauquelin conclut de son analyse que cette matière était de l'*outremer factice*, et que ce produit, dont il faisait connaître les éléments, pourrait être fabriqué de toutes pièces et devenir un produit commercial, et remplacer l'outremer du *lapis lazuli*, couleur qui était d'un prix très élevé, puisque les 500 grammes se vendaient jusqu'à 1,500 fr.

Les prévisions de Vauquelin se sont accomplies, et, grâce aux prix proposés et décernés par la Société d'encouragement dont Vauquelin était membre, cinq fabriques d'outremer factice sont établies en France, et ce beau produit, dont on prépare des milliers de kilogrammes, est employé dans la peinture, dans les fabriques de papiers peints, dans l'art du confiseur, dans l'azurage de divers produits; il est livré aujourd'hui au commerce au prix de 12 fr. le kilogramme, prix qui, par la concurrence, deviendra moindre encore.

Les travaux chimiques dus à Vauquelin sont immenses; il nous serait impossible de les faire connaître ici. Nous signalerons seulement la découverte de la glucine dans l'émeraude; celle du chrome dans le plomb rouge de Sibérie; celle de procédés: 1° pour l'appréciation des potasses et des soudes dans les alcalis du commerce, 2° pour distinguer les diverses sortes d'étain, 3° pour retirer l'or et l'argent de l'eau de couleur des bijoutiers, 4° pour la fabrication du salin et de la cendre gravelée, 5° pour l'analyse des eaux minérales, etc., etc.

---

(1) De ses élèves ont tout récemment fait exécuter, par mademoiselle Goblin, le portrait de cet excellent maître, et ils l'ont offert à l'Académie de médecine, qui l'a placé dans la salle de ses séances. Déjà plusieurs d'entre eux avaient fait placer sur la chaumière où est né Vauquelin une pierre gravée en souvenir de sa naissance.

Vauquelin s'est occupé de l'étude des alliages d'étain et de plomb, de la congélation de divers liquides, de la composition des farines, des aluns; de l'analyse d'un très grand nombre de végétaux, parmi lesquels on doit citer : le seigle ergoté, la belladone, le tabac, le riz, les pommes de terre, le mucilage des graines de lin.

Les substances de nature animale furent aussi le sujet de ses recherches; il examina avec fruit le sang, la bile, les os, la matière cérébrale, l'émail des dents. On doit citer le magnifique travail qu'il entreprit avec Fourcroy, et qui eut pour sujet les calculs et les concrétions urinaires, travail qui, aujourd'hui, fait encore époque.

Lorsqu'on considère les travaux faits par Vauquelin et leur importance, on se demande comment, dans un espace de quarante-neuf ans, cet homme sorti d'une chaumière a pu, par la seule force de son génie, faire son éducation, se livrer avec succès à l'étude de la chimie et des sciences qui s'y rattachent, puis s'élancer au premier rang de la société en rendant d'immenses services à l'industrie de son pays.

A. CHEVALLIER.

MAISON MÉNIER ET Cie,

Rue des Lombards, n° 27, à Paris.

BULLETIN DES VARIATIONS AU 25 AOUT 1850.

	Le kilo.	f.	c.	
Acide citrique	diaphane.	»	»	Stationnaires aux prix de nos précédents bulletins.
—	blanc.	»	»	
—	blond.	»	»	
— tartrique.		»	»	
Baume de Tolu.		16	»	Le beau se raréfie.
Borax.		2	70	
Camphre raffiné		4	50	Bien tenu.
Cannelle de Chine.		3	20	Tend à reprendre faveur.
Cantharides.		»	»	Sans cours précis.
Chanvre indien (cannabis indica).		12	»	
Crème de tartre grabelée.		1	90	En faveur.
Cubèbes.		4	50	En hausse et très rares.
Cumin.		4	»	Manque presque totalement.
Faham.		16	»	
Gommes du Sénégal.		»	»	Les gommes sont en hausse prononcée. — On peut signaler 30 c. au moins par kilo d'augmentation.

Le kilo.	f.	c.	
HUILE DE FOIE DE MORUE blanc.	6	50	Très demandée.
— blonde.	4	»	
— brune.	3	»	
HYDRIODATE DE POTASSE. . .	50	»	Tendent à reprendre faveur.
IODE.	50	»	
IPÉCACUANHA choisi.	26	»	De plus en plus rare.
JALAP choisi.	9	»	
— ordinaire.	8	»	
LOBELIA INFLATA, herbe en paquets.	7	»	
MANNES.	»	»	Sans variations; on dit cependant que la récolte ne se présente pas bien.
MATICO.	6	»	Sans variation.
MERCURE	»	»	
NOIX VOMIQUES.	1	20	
— DE GALLES	3	20	
— — de Chine. .	3	»	Ce produit peu connu est très riche en tannin.
OPIUM.	48	»	Peu d'existence en bonne qualité.
ORCANETTE.	2	»	Toujours rare.
QUINQUINA gris choisi. . . .	»	»	
— — menu. . . .	»	»	
— jaune choisi. . .	»	»	Stationnaires aux prix de notre dernier bulletin.
— rouge ordinaire. .	»	»	
— — passable. .	»	»	
— — vif très beau.	»	»	
RATANHIA en filets	4	50	Très rare.
— avec grosses souches.	3	50	
SAFRAN Gatinais.	70	»	
SALSEPAREILLE Honduras. .	3	80	
— rouge.	5	»	
SCAMMONÉE d'Alep.	72	»	
STAPHISAIGRE	4	»	Très rare.
SULFATE DE QUININE, 3 cachets, le flacon de 31 gr. 25 c. . . .	»	»	La guerre entre les fabricants continue toujours, et si elle venait à finir, une hausse inévitable s'ensuivrait, puisque le prix de la matière première ne diminue pas.
— de 30 gr.	»	»	
VÉTYVERT.	8	»	
VIOLETTES nouv., très-belles.	4	»	
SANGSUES grosses. . . le 0/0	20	»	
— moyennes.	15	»	

Paris. — Typogr. de E. et V. PENAUD frères, 10, rue du Faubourg-Montmartre.